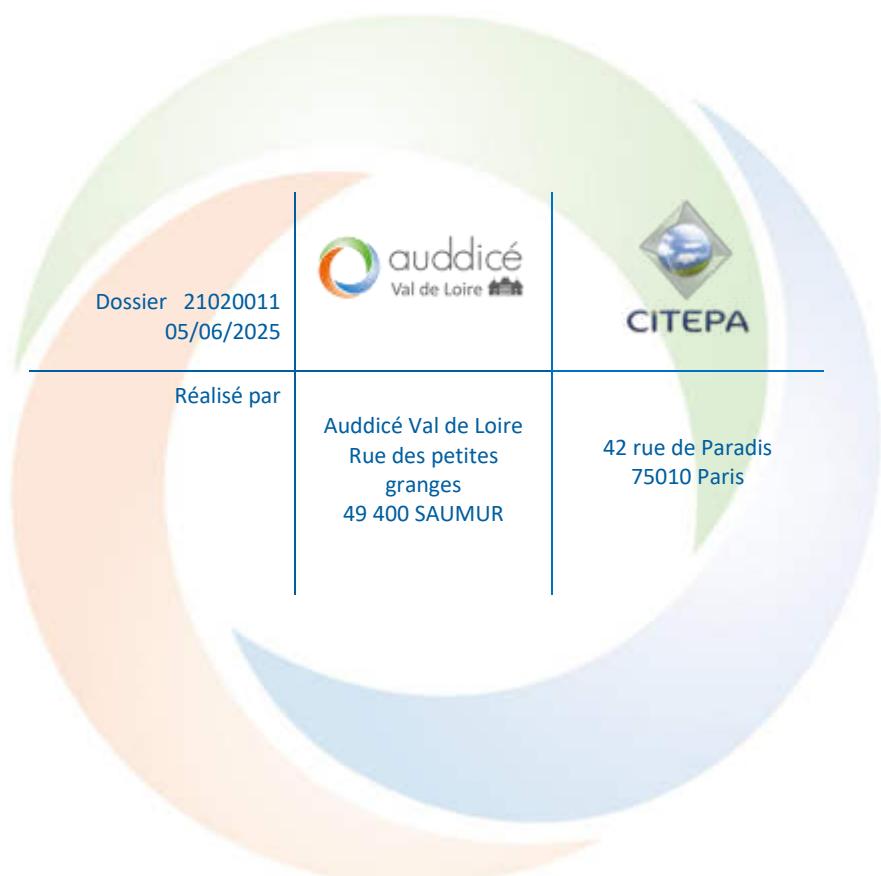


PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions



Rapport final



Dossier 21020011
05/06/2025

 **Auddicé**
Val de Loire


CITEPA

Réalisé par

Auddicé Val de Loire
Rue des petites
granges
49 400 SAUMUR

42 rue de Paradis
75010 Paris

Plan Climat Air Energie Territorial

Plan d'actions

Rapport final

PETR Pays de Gâtine

Version	Date	Description
Rapport final	05/06/2025	Diagnostic territorial

	Nom - Fonction
Rédaction	Sarah AUTEIXIER – cheffe de projet – auddicé Val de Loire
Rédaction	Coline MORY– auddicé environnement

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
CHAPITRE 1. ELABORATION DES PLANS D'ACTIONS	6
1.1 Introduction.....	7
1.2 Construction avec les acteurs.....	8
1.2.1 Présentation de la méthodologie retenue pour la phase « plans d'actions ».....	8
1.2.2 Atelier territorial collectif n°1 – 20/06/2023	9
1.2.3 Atelier territorial collectif n°2 – 28/06/2023	10
1.2.4 Ateliers EPCI - 04/07/2023 et 05/07/2023	11
1.3 Validation des plans d'action.....	14
1.3.1 Validation des fiches et modèle type	14
1.3.2 1 ^{ère} version des plans d'actions.....	15
1.3.3 2 ^{ème} version des plans d'actions.....	17
1.3.4 3 ^{ème} version des plans d'actions.....	19
1.3.5 4 ^{ème} version des plans d'actions.....	21
1.4 Plan d'actions validé	22
CHAPITRE 2. LES FICHES ACTIONS	23
2.1 Modèle de fiche action.....	24
2.2 Fiches actions	26
2.2.1 Axe transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	26
2.2.2 Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	30
2.2.3 Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine.....	42
2.2.4 Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire.....	48
2.2.5 Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	59
2.2.6 Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	68
2.2.7 Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	83
CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	92
3.1 Introduction.....	93
3.2 Dispositif de suivi.....	93
3.2.1 Indicateurs de suivi de l'axe : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat.....	94
3.2.2 Indicateurs de suivi de l'axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique.....	95
3.2.3 Indicateurs de suivi de l'axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	97
3.2.4 Indicateurs de suivi de l'axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire.....	98
3.2.5 Indicateurs de suivi de l'axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	100
3.2.6 Indicateurs de suivi de l'axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	102
3.2.7 Indicateurs de suivi de l'axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	104
3.3 Gouvernance du PCAET	105
3.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET.....	105
3.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET	105
3.3.3 Évaluation du PCAET	106

AVANT-PROPOS

La démarche PCAET a été initiée en 2019 sur le territoire du PETR du Pays de Gâtine.

Cette démarche d'élaboration du PCAET a été mutualisée à l'échelle des 3 EPCI membres du PETR Pays de Gâtine : CdC Airvaudais Val du Thouet, CdC Parthenay-Gâtine et CdC Val de Gâtine,

Néanmoins la compétence PCAET est restée aux mains de chacun des EPCI. Chaque EPCI disposera de son PCAET et pourra ainsi agir sur son territoire dans le cadre de sa compétence PCAET.

Cette organisation territoriale a conduit à proposer l'agencement des pièces suivantes :

- Le ***diagnostic territorial*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- La ***stratégie territoriale*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- La ***stratégie déclinée par EPCI*** : document qui propose pour le territoire de Gâtine et pour chaque EPCI des choix stratégiques chiffrés détaillés ;
- Les ***plans d'actions du territoire et des EPCI*** : document qui propose pour le territoire de Gâtine et pour chaque EPCI des plans d'actions adaptés et détaillés. Chaque EPCI mettra en œuvre dans le cadre de sa compétence son propre plan d'actions ;
- L'***évaluation environnementale stratégique*** : document commun au territoire et aux EPCI ;
- Le ***résumé non technique*** : document commun au territoire et aux EPCI.

Ce document constitue les plans d'actions du territoire et des EPCI validés par les élus.

Elle se compose en quatre principaux volets :

- Un volet relatif au choix d'élaboration des plans d'actions ;
- Un volet présentant les plans d'actions ;
- Un volet de présentation du dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un volet lié à la gouvernance mise en œuvre dans le cadre du projet.

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du Plan Climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET sont à garder en mémoire :

- Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
- S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
- Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Partager les expériences et les résultats ;
- Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs qui ont tout intérêt, si l'on veut s'assurer de leur pertinence et exploitation, à être définis dès la phase de conception de l'action.

Ce rapport présente les programmes d'actions du PCAET, concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la séquestration du carbone, la réduction de la consommation énergétique ainsi que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire, et l'adaptation du territoire au changement climatique. Il présente également les indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du PCAET.

CHAPITRE 1. ELABORATION DES PLANS D'ACTIONS

1.1 Introduction

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.



Figure 1. Les incontournables de la dynamique PCAET – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*

D'après le guide *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique ;
- Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés ;
- Faire adhérer au projet ;
- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment ;
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

Dans le cadre du PCAET de Gâtine, la concertation a été menée lors de différents temps et notamment en phase stratégie avec l'organisation d'une réunion publique et la mise à disposition d'un questionnaire en ligne à destination des habitants du territoire.

1.2 Construction avec les acteurs

Suite aux travaux sur la stratégie, les élus, partenaires locaux et les agents ont à nouveau été sollicités pour construire, avec le PETR et les EPCI, les plans d'actions.

Les ateliers ont eu lieu aux dates suivantes :

- Les 20 et 28 juin 2023, deux ateliers collectifs ont été organisés (échelle du territoire de Gâtine en présence des acteurs, partenaires et agents).
- Les 4 et 5 juillet 2023, trois ateliers ont été organisés (un par EPCI pour réfléchir aux déclinaisons des plans d'actions par EPCI).

La finalité de cette étape de co-production est de présenter les enjeux et la stratégie aux différents publics identifiés, d'enrichir les plans d'actions avec leurs contributions et d'identifier des porteurs d'actions du PCAET.

1.2.1 Présentation de la méthodologie retenue pour la phase « plans d'actions »

Le 9 mai 2023 a été organisé un COTECH afin de présenter la méthodologie retenue pour l'organisation des 5 ateliers de la phase plans d'actions.

La stratégie de concertation : 5 ateliers

Temps 1 : Collectif

- Atelier n°1 *Elaboration du plan d'action du territoire PETR Pays de Gâtine avec tous les acteurs du territoire : élus, partenaires, agents...*
- Atelier n°2



Temps 2 : EPCI

- Atelier AVDT
- Atelier PDG *Elaboration du plan d'action territorialisé par EPCI avec l'ensemble des parties prenantes volontaires .*
- Atelier VG

La finalité de cette étape de co-production est de présenter les enjeux aux différents publics identifiés, d'enrichir le plan d'actions avec leurs contributions et d'identifier des porteurs d'actions du PCAET.

Figure 2. Synthèse de la présentation faite aux membres du COTECH

Rappel des axes de la stratégie :



Propositions de groupes thématiques pour chaque atelier multipartenaire (1 et 2) :



Figure 3. Rappel des axes stratégiques et proposition d'organisation en groupe de travail

Les propositions faites aux membres du COTECH ont été validés ce qui a permis de lancer la programmation des ateliers.

1.2.2 Atelier territorial collectif n°1 – 20/06/2023

Ce premier tour d'atelier a permis de convier l'ensemble des parties prenantes du territoire sans distinction de fonction ou de provenance géographique (tous les EPCI étaient conviés).

Après une présentation de la stratégie du territoire du PETR Pays de Gâtine, la méthodologie de travail a été présentée aux participants. Une question centrale a été retenue : ***quelles actions peut-on mettre en place d'ici 2030 ? Avec qui, comment ?***

La volonté du PETR Pays de Gâtine est de définir collectivement les plans d'actions du PCAET, de prendre en compte les ambitions de chaque EPCI et donc in fine de rendre opérationnelle la stratégie.

L'atelier s'est organisé en plusieurs temps :

- Temps n°1 : Répartition en 3 groupes thématiques – Agriculture, Energie, Aménagements et Habitats ;
- Temps n°2 : Répartition en 3 groupes thématiques – Adaptation, Activités économiques, Mobilité.

Les propositions d'actions ayant été les plus citées ou celles étant les plus représentatives des leviers d'actions ont été identifiées.

A l'issue de ce premier tour d'atelier, les participants ont restitué leurs travaux en plénière et ont identifié les 3 actions qu'ils considèrent comme primordial leurs ses yeux.

L'ensemble des actions identifiées est présenté dans un tableau de synthèse après la présentation des différents ateliers.



1.2.3 Atelier territorial collectif n°2 – 28/06/2023

Dans la continuité du premier atelier collectif, un second atelier de travail collectif a été mené.

L'organisation de l'atelier a été similaire au précédent à savoir :

- Temps n°1 : Répartition en 3 groupes thématiques – Agriculture, Energie, Aménagements et Habitats ;
- Temps n°2 : Répartition en 3 groupes thématiques – Adaptation, Activités économiques, Mobilité.

L'objectif de cet atelier était de questionner et/ou compléter les fiches actions réalisées lors du premier atelier (20.06.2023) et de proposer de nouvelles actions pour répondre aux objectifs de l'axe ou sous-axe stratégique visé.

Concernant l'approfondissement des fiches actions, il s'agissait notamment de répondre suivants :

- Qui pour piloter ? Pour porter le projet ?
- Avec qui réaliser cette action ? Quels partenaires ?
- Comment réaliser cette action ? Quelles étapes ?

A l'issue de ce premier tour d'atelier, les participants ont restitué leurs travaux en plénière et ont identifié les 3 actions qu'ils considèrent comme primordial leurs ses yeux.

L'ensemble des actions identifiées est présenté dans un tableau de synthèse après la présentation des différents ateliers.



1.2.4 Ateliers EPCI - 04/07/2023 et 05/07/2023

Pour rappel, 3 ateliers ont été dupliqués au sein des EPCI :

- CdC Val de Gâtine – 04/07/2023
- CdC Parthenay-Gâtine – 05/07/2023
- CdC Airvaudais-Val-du-Thouet- 05/04/2023

Les ateliers organisés en EPCI ont permis de repositionner le travail de construction des plans d'actions à l'échelle intercommunale.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Donner la parole aux acteurs locaux ;
- Se questionner/compléter les fiches actions réalisées lors des précédemment ateliers et intégrer les acteurs locaux dans les plans d'actions ;
- Engager l'EPCI sur les différentes actions en répondant notamment à la question : ***Quels sont les moyens et les ressources misent en œuvre sur votre territoire intercommunal pour permettre la réussite de l'action ?***

Avant de démarrer l'atelier chaque participant a voté pour les actions ou le thème qu'il souhaitait approfondir. Cette étape a permis de constituer des groupes de travail.

L'atelier avait pour objectif de :

- Compléter les fiches sélectionnées par les participants ;
- Approfondir la mobilisation/l'engagement de l'EPCI sur les fiches sélectionnées ;
- Créer des fiches supplémentaires dédiées aux compétences de l'EPCI lorsqu'un sujet/thème était manquant.

A l'issue de chaque atelier, une restitution collective a été proposée. Une priorisation des actions a été faite par chacune des collectivités.

	Val de Gâtine	Parthenay -Gâtine	Airvaudais-Val-du-Thouet
Adaptation			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Apprendre à vivre avec le changement climatique	X		
Limiter le gaspillage de la ressource en eau	X	X	X
Préserver les haies existantes		X	X
Inciter à la plantation d'arbres et de haies	X	X	X
Renforcer la trame verte et bleue du territoire	X	X	
S'adapter aux risques			
Mettre en œuvre un plan d'actions pour lutter contre les périodes sécheresse et d'incendies	X		
Sensibiliser autour de l'adaptation			
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			
Préserver la qualité de l'eau			X
Créer des espaces d'ombre et de fraîcheur à l'extérieur	X		
Aménagements et habitats			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Transformation de l'espace public			X
Mettre en place des critères d'urbanisme			X
Sobriété énergétique des bâtiments publics et communication à la population		X	
Accompagnement des habitants à la sobriété énergétique et à la rénovation de l'habitat		X	X
Accompagnement technique des propriétaires privés dans à la recomposition de leur parc de logements existants (créer de petits logements à partir de grands logements)			X
Concevoir et rénover nos constructions pour qu'elles soient durables et résiliente face aux changements climatiques		X	X
Rénovation énergétique des bâtiments publics		X	X
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			
/			
Mobilité			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Développement/création de voies vertes / douces (sécurisées)	X	X	
Mettre à disposition des vélos électriques		X	
Utiliser le transport scolaire pour d'autres usages			X
Utiliser le réseau ferroviaire de fret pour le transport de passagers	X		X
Accompagner les entreprises à créer/revisiter les plans de mobilité des salariés			
Poursuivre et étendre le transport solidaire/covoiturage entre les entreprises et pôles d'emplois	X		
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			
/			
Agriculture			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Faire le diagnostic carbone de l'agriculture en Gâtine			X
Aider aux reprises/installation d'exploitation	X		X
Développer et structurer des filières alimentaires territoriales	X		
Intégrer les produits locaux dans la RHD et la restauration collective			
Valoriser les haies	X	X	X
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			

Moduler la taxe foncière agricole en fonction des pratiques environnementales et climatiques			X
Sensibiliser en faveur d'une consommation responsable			X
Favoriser les actions d'exemplarité des collectivités territoriales sur la gestion de leur foncier agricole et les haies			X
Retour des biodéchets vers les parcelles agricoles			
Développer les services PAT et agriculture à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)	X		X
Restructurer et valoriser les marchés de producteurs locaux	X		
Energie			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	X		X
Développer l'agrivoltaïsme			
Développer les ombrières photovoltaïques	X	X	X
Développement du solaire photovoltaïque en toiture (et au sol dans les espaces identifiés comme propices)	X	X	X
Le développement de la méthanisation pour la production de gaz vert	X		
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			
Développer les énergies renouvelables			X
Recenser et lister les compétences locales dans le domaine énergétique			X
Production énergies renouvelables		X	
Activités économiques			
Actions identifiées les 20 et 28 juin 2023			
Une économie en transition qui valorise l'identité du territoire	X		X
Adapter les cahiers des charges à la valorisation des ressources locales dans un objectif d'économie circulaire (Label/cahier charges/marchés publics)			
Favoriser la création de « cluster verts »	X		X
Développer la filière bois d'œuvre	X		
Communiquer sur les acteurs économiques ayant des démarches vertueuses (sur les réseaux sociaux)	X		
Adapter / Préparer l'activité économique au changement climatique	X		
Nouvelles actions identifiées les 4 et 5 juillet 2023			
Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire			X
Harmoniser et purger les pratiques de tri dans les manifestations festives	X		
Créer du lien entre les acteurs publics et privés	X		

Tableau 1. Synthèse des fiches actions identifiées lors des différents tours d'atelier et priorisation

Votes des 4 et 5 juillet 2023	
	1 vote
	2 votes
	3 votes
	4 votes et +
X	Fiches traitées lors des ateliers EPCI

1.3 Validation des plans d'action

1.3.1 Validation des fiches et modèle type

A l'issu des ateliers menés en 2023, les actions identifiées par les collectivités ont été retranscrites sous la forme de fiche action formalisée V0. Les fiches actions V0 établies ont été transmises au PETR et aux EPCI pour qu'ils puissent en disposer et faire le point sur ces dernières.

<p>Titre de l'action: Transformation de l'espace public</p> <p>Contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'imperméabilisation des sols (PLU, Trame verte et bleue,...) Mobiliser les espaces et favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales (GEP) Créer des îlots de fraîcheur aménagés Espace : Santé publique et bien-être <p>Description de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> Améliorer dans les documents d'urbanisme des règles pour les espaces verts et leur imperméabilisation / îlots de fraîcheur Développer les équipements publics Permettre ... et plus Étude et accompagnement de toutes les parties prenantes pour arriver à un projet commun partagé et accepté par tous (exemples : enseignants, élèves, parents, agents d'entretien, de cantine, élèves, ...) Adhésion d'aujourd'hui et tomorrow Appuyer sur le partage d'expériences en cours sur les autres territoires (exemples sur la communauté de communes du Haut Val de Sarthe, Sarthe Mayenne Tholon) Transformer les espaces publics (écosystèmes) Aggrégation de la gestion des espaces verts par les habitants <p>(Enfouissement de déchets = judicieux : T)</p>	<p>Action/ projet: Transformation de l'espace public</p> <p>Durée: Courte <input checked="" type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Longue <input type="checkbox"/></p> <p>Prise en charge: Mairie d'ouvrage (commissaire enquêteur)</p> <p>Partenaires techniques: CPIE de l'Ecole polytechnique, Conseil régional Bretagne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Eaux pluviales et îlots de fraîcheur), AERIS.</p> <p>Thématiques concernées:</p> <table border="1"> <tr> <td>Aménagements en habitats</td> <td>Économie</td> <td>Agriculture</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td>Energie</td> <td>Atmosphère</td> </tr> </table> <p>Secteurs réglementaires concernés:</p> <table border="1"> <tr> <td>Résidentiel</td> <td>Transport</td> <td>Champs</td> </tr> <tr> <td>Tertiaire</td> <td>Agriculture</td> <td>Industrie</td> </tr> </table> <p>Moyens:</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget : moyenne 10 000 à 15 000 €/ îlot avec 50% à 70% de financement de l'Agence de l'Eau Loire Adhésion d'aujourd'hui et tomorrow : dépend de l'étape précédente avec financement possible de l'Agence de l'Eau Loire <p>Meilleur:</p> <ul style="list-style-type: none"> Agence de l'Eau Loire-Bretagne (au moins 50%) AERIS 	Aménagements en habitats	Économie	Agriculture	Matériel	Energie	Atmosphère	Résidentiel	Transport	Champs	Tertiaire	Agriculture	Industrie
Aménagements en habitats	Économie	Agriculture											
Matériel	Energie	Atmosphère											
Résidentiel	Transport	Champs											
Tertiaire	Agriculture	Industrie											
<p>Élaboration du plan d'actions du PETR de Gâtine</p>	<p>Élaboration du plan d'actions du PCATI de Gâtine</p>												
<p>Élaboration du plan d'actions du PETR d'Anjou</p>	<p>Élaboration du plan d'actions du PCATI d'Anjou</p>												
<p>Élaboration du plan d'actions du PETR d'Orléans</p>	<p>Élaboration du plan d'actions du PCATI d'Orléans</p>												

Figure 4. Fiches action V0

1.3.2 1^{ère} version des plans d'actions

Suite aux retours du PETR et des EPCI, une première proposition formalisée de plans d'actions a été transmise au PETR ainsi qu'aux EPCI en juin 2021, il a constitué la V1 du plan d'action.

Gouvernance et communication autour du PCAET

Niveau de priorité

Conteste

Le contexte du plan d'action du PCAET est résumé dans le document n° 2021-0009 du 28 juillet 2021 relatif au plan climat air énergie territoire. Celui-ci indique que : « Le programme d'actions confond deux actions à prendre en compte par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs publics déconseignés (...) ». Il précise les thématiques à traiter en-dessous, les politiques concernées, les partenariats soutenus et les résultats attendus pour les principales actions prioritaires. » Ainsi, les partenaires de la collectivité sont des acteurs dépendant ou non dépendant du PCAET.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, le PNIE de Sèvres et son EPCI membres ont mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et le grand public pour **l'identification**, le projet de transition, l'implémentation de la métropole des compétences des collectivités territoriales et le suivi dans le territoire.

La mobilisation du bassin est indispensable pour atteindre les objectifs de transition durable et économe.

Contrairement au Plan Climat, l'État était présent pour l'élaboration, il tente dès maintenant de faire, avec le plus rapidement et le moins cher possible. De fait, les nombreuses versions de plan d'action seront préparées par une équipe d'experts, non participant financièrement au PETR/EPCI et au référentiel de chaque action les documents préparés ne bénéficiant pas de ressources.

Ces premières réunions sont cependant avec les conseillers énergétiques qui veulent leur communiquer ce qu'il se passe. Un espace sera mis en place pour échanger sur la sensibilisation et la formation des élus et administrateurs sur les thématiques relatives au Plan Climat et d'accompagner le passage à l'action à l'échelle municipale.

Au-delà des communications sur l'engagement de chaque élus, élus et administrateurs aux transitions doivent permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel d'analyser les transitions et de discuter les alternatives pour s'engager de manière durable et durable.

Descriptif des mesures

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Bénéfices attendus

Indicateur de réalisation

Objectif pour 2026

Territoire

Mises en œuvre spécifique à chaque collectivité

Mesures des partenaires

Bénéfices attendus

Indicateur de réalisation

Objectif pour 2026

Plan d'actions du PCAET de Sèvres

Plan d'actions du PCAET de Gâtine

Plan d'actions du PCAET de Gâtine

Figure 5. Fiche action V1

Le sommaire complet des fiches présentes dans la V1 était le suivant :

Axes	n° fiche	Fiches PCAET V1
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	0	Gouvernance et communication autour du PCAET
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1	Créer des "îlots de fraîcheur dans les villes et villages
	2	Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économie en foncier
	3	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé
	4	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments publics
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	5	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce
	6	Soutenir le développement du transport collectif
	7	Promouvoir des solutions alternatives autour de la voiture
	8	Une économie en transition qui valorise l'identité du territoire
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	9	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire
	10	Privilégier les achats responsables des collectivités locales
	11	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique
	12	Réaliser un diagnostic carbone des activités agricoles et sylvicoles en Gâtine
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	13	Organiser une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)
	14	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
	15	Adopter une gestion économe de la ressource en eau
	16	Préserver les arbres et les haies, inciter à leur développement et valoriser la ressource
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	17	Protéger la biodiversité et renforcer la trame verte et bleue du territoire
	18	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels
	19	Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique
	20	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	21	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire
	22	Permettre un développement de la méthanisation adapté au besoin du territoire
	23	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

Figure 6. Sommaire des fiches – V1

Ce plan d'action V1 a été présenté aux acteurs du territoire lors d'un COTECH puis d'un COPIL le 11 juillet 2024. Le plan d'actions comportait 23 fiches actions.

Lors de ces réunions il a été fait le constat d'ajustements nécessaires à la fois de fond et de forme sur les fiches actions.

1.3.3 2^{ème} version des plans d'actions

Ces premiers arbitrages ont été pris en compte et la formalisation d'un plan d'action V2 a été réalisée et transmise aux PETR et EPCI en août 2024.

Action n°6 Soutenir le déploiement de mobilités alternatives

	Contexte
<p>La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 10% des émissions de gaz à effet de serre et 8% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire. L'application de la Stratégie Nationale Bati Carbone (SNBC) au territoire implique de diminuer de 31 % les émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 2018 et de vivre une décarbonation complète pour 2050 (soit 97 % de réduction).</p>	
<p>Le principal enjeu de la thématique mobilité est de parvenir à proposer des alternatives à la voiture individuelle. La population du territoire étant très dépendante à la voiture individuelle, son utilisation ne passe pas inaperçue notamment à l'échelle 2050.</p>	
<p>Ainsi, une mobilisation des habitudes d'utilisation de ces véhicules peut réduire les consommations d'énergie et les émissions du secteur, par exemple en augmentant le taux de remplissage des véhicules en circulation grâce au co-voiturage et en limitant le nombre de véhicules en circulation grâce à l'autosarbac.</p>	
<p>D'autres solutions de mobilité décarbonées existent comme le développement des transports collectifs/partagés ou des mobilités douces.</p>	
<p>Les attentes du territoire sont importantes en termes de mobilité mais, tout en DPC (Arrondissement du Thiviers) dispose de la compétence mobilité.</p>	
<h2>Descriptif des mesures</h2>	
<p>La stratégie de mobilité pilotée par les DPC (en cas de prise de compétences Mobilité pour Valdo Gâne et Parthenay Gâne ou en Contrat de Mobilité avec la Région) devra étudier plusieurs modes de transports et les livres d'actions suivants :</p>	
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier la faisabilité d'une prise de compétence mobilité pour toutes les collectivités du territoire • Engager dans un Contrat de Mobilité avec la Région 	
<p>Communication, sensibilisation de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser un guide des modes de transports 	
<p>La volonté à moindre impact :</p>	
<p></p>	
<p>Maitre d'ouvrage</p>	
<p>PETR Poitou Charentes DPC, Partenaires associés,</p>	
<p>Partenaires techniques</p>	
<p>Institutions : Région et département, collectivité opérateurs des transports, offices de tourisme</p>	
<p>Entreprises : Société de bus, SNCF</p>	
<p>Associations : Associations cyclistes, CPE, Centres Socio-Culturels</p>	
<p>Usagers : Établissements scolaires, communes, Junes d'acteurs</p>	

<p>Centres opérationnels mobilité (COM) nouvelle Aquitaine / PCIA Véloré-Ascoffère (location VAE - Ateliers Mobilité : parkings sécurisés vélés) : https://www.tourismes-nouvelle-aquitaine.fr/article/la-mobilite-des-touristes</p>

Territoire			
E2 Marchés et énergie			
Niveau de priorité		Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité	
1 2 3		<ul style="list-style-type: none"> ● Réflexion/Déplacements réservés dans le PLU ? ● E2T Petite Ville du Demain (petite ville de demain) Partnership Action E3 Valoriser et maintenir la Energie et 14-Créer les conditions favorables au développement des mobilités actives 	
Mesures	Contexte		
	Mayenne Innover		
	Financement		
Partenariats			

Territoire			CC Abitibi-Témiscamingue	Actions en cours spécifiques à chaque collectivité
Niveau de priorité	1	2		
1	2	3		
Moyens	Coûts			
	Moyens fixes			
	Financement			
Partenariats				

Territoire			CE tout au même					
Niveau de priorité	Axes en œuvre spécifiques à chaque collectivité							
1 2 3		+ Poursuivre la réflexion sur le développement du TAD (3 seule ligne existante)						
Moyens	Coûts							
	Moyens humains							
	Financement							
Partenaires								

Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique		Amélioration de la qualité de l'air	
Réduction des émissions de CO ₂		Réduction de la consommation	
Décentralisation du réseau		Renouvellement d'énergies renouvelables	

Indicateur de réalisation	Objectif pour 2030			
	PETR	AVT	VG	PG
Part modale piéton, part modale vélo et part modale TC				
Part de voiries aménagées pour les cycles (%) ou à défaut km/1 000 hab				
Nombre de places de stationnement vélo (nb/100 h)				
Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (tCO ₂) – secteur Transports				
Nombre d'animations par an				
Part modale piéton, part modale vélo et part modale TC				
Maillage du territoire par le réseau TC				
Nombre de stations de mobilité propre				
Part de véhicules propres dans le parc de la collectivité (%)				
Nombre de lignes de TC ou de TAD créées				
Nombre d'usagers empruntant le réseau ferré				

Figure 7. Fiche action V2

Les principaux ajustements opérés étaient relatifs à la concrétisation d'encart spécifiques dédiés aux EPCI afin qu'ils puissent développer plus facilement la déclinaison de leurs plans d'actions.

De plus, certaines fiches ont été recoupées entre-elles sur la thématique mobilité et énergie. Le plan d'actions V2 comporte 21 fiches actions.

Axes	n° fiche	Fiches PCAET V2
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	0	Gouvernance et communication autour du PCAET
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1	Créer des "îlots de fraîcheur dans les villes et villages
	2	Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économique en foncier
	3	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé
	4	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments publics
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	5	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce
	6	Soutenir le déploiement de mobilités alternatives
	7	Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	8	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire
	9	Privilégier les achats responsables des collectivités locales
	10	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	11	Réaliser un diagnostic carbone des activités agricoles et sylvicoles en Gâtine
	12	Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité
	13	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	14	Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
	15	Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource
	16	Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire
	17	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels
	18	Sensibiliser le grand public autour des transitions, et de l'adaptation au changement climatique
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	19	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie
	20	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire
	21	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

Figure 8. Sommaire des fiches – V2

1.3.4 3^{ère} version des plans d'actions

En fin d'année 2024, les EPCI ont réalisé un important travail d'appropriation des fiches action à l'échelle intercommunale. L'objectif poursuivi était notamment :

- De clarifier leurs engagements sur les différentes fiches actions ;
- De proposer des déclinaisons opérationnelles des actions sur leur territoire ;
- De préciser les moyens alloués à ces actions (moyens humains et financiers) ;
- De planifier dans le temps leurs implications dans chacune des actions en priorisant leur intervention à cours, moyens ou longs termes.

Une version ajustée du plan d'action V3 a été proposée au PETR et aux EPCI en janvier 2025.

PETR Pays de Gâtine
Plan Climat Air Energie Territorial - Plan d'actions

Action n° 3 : Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé															
<p>Action n° 3 : Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé</p> <p>Contexte</p> <p>Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire. Le territoire compte plus de 37 000 logements en 2017, dont 80% ont été construits avant 1990.</p> <p>Le secteur résidentiel émet 3% des émissions de GHG du territoire, émissions principalement d'origine énergétique.</p> <p>La production de nouveaux logements sur le territoire doit et devra respecter les futures réglementations thermiques (RE 2020, EN/CE) et donc ne pas affecter les émissions de GHG et les consommations d'énergie.</p> <p>Le PCATET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'habitat de demain, avec le principe Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergie, produire des énergies renouvelables dans les logements, et être plus sobre dans l'utilisation de l'énergie au quotidien... L'accompagnement sur la rénovation globale des logements est le seul moyen de faire véritablement baisser les consommations d'énergie.</p> <p>Descriptif des mesures</p> <p>Les collectivités souhaitent faciliter les opérations de rénovation, et envisagent les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communication / Sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le FACTE territorial dans les EPO. Communiquer sur les dispositifs existants, permettre le conseil par un tiers de confiance. Acquérir du petit matériel (caméra thermique) au sein des EPO pour sensibiliser la population. Sensibiliser les propriétaires sur les solutions de refroidissement des logements (en alternative à la climatisation) Accompagnement <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'identification des logements énergétiques, par l'aide à la réalisation de campagnes de diagnostic (thermographie de façade ou vérinage, diagnostic énergétique, ...) accompagner les travaux d'isolation des logements (financement en fonction des possibilités, mise à disposition d'un technicien en énergie partagée, création d'un Point local énergie) Réseaux d'énergie <ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau de référents énergie-habitat, avec le référencement de maîtres faiseurs et des animations régulières lors d'événements locaux 															
<p>Maitre d'ouvrage</p> <p>EPO</p> <p>Partenaires techniques</p> <p>Ministères : ADIE, DREAL, ANAH, ADEME, Région, conseil départemental, Espace MPPR, Service, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de commerce et d'industrie</p> <p>Entreprises du bâtiment : CAFES, Fédération française du bâtiment</p> <p>Autres sociétés</p> <p>Associations</p> <p>Agences immobilières</p> <p>Énergéticiens : SEDD, CPER, Enerdis, GRDF</p> <p>CAP</p>															
<p>Territoire</p> <p>PETR du Pays de Gâtine</p> <p>Niveau de priorité</p> <p>Mises en œuvre spécifiques à chaque collectivité</p> <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td></td> </tr> </table> <p>Moyens</p> <p>Coûts</p> <p>Moyens humains</p> <p>Financement</p> <p>Région/Département</p> <p>ANAH</p> <p>Partenaires</p>				1	2	3									
1	2	3													
<p>Bénéfices attendus</p> <table border="1"> <tr> <td>Adaptation au changement climatique</td> <td>+</td> <td>Amélioration de la qualité de l'air</td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de GHG</td> <td>+</td> <td>Réduction de la consommation</td> <td>+</td> </tr> <tr> <td>Séquestration du carbone</td> <td>+</td> <td>Production d'énergies renouvelables</td> <td>+</td> </tr> </table> <p>Effet sur l'environnement</p> <p>Cet enjeu sera complété par l'EIS</p>				Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+	Réduction des émissions de GHG	+	Réduction de la consommation	+	Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+												
Réduction des émissions de GHG	+	Réduction de la consommation	+												
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+												
<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Mise en œuvre du PCATET territorial dans les EPO</p> <p>Nombre de foyers accompagnés ou sein des EPO/communes</p> <p>Nombre d'animatrices et d'actions de communication mise en œuvre</p> <p>Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés / par an)</p> <p>Nombre de dossiers « habiter mieux » (ou autres dispositifs de rénovation de l'habitat énergivore et de la priorité énergétique) déposés par les EPO/communes par an</p> <p>Nombre de kWh économisés dans le secteur résidentiel par an</p> <p>Réalisation d'un listing des entreprises locales de référence pour la rénovation énergétique</p>															
<p>Territoire</p> <p>CC Pellevois-Mée</p> <p>Niveau de priorité</p> <p>Moyens</p> <p>Partenaires</p> <p>Territoire</p> <p>CC Val de Gâtine</p> <p>Niveau de priorité</p> <p>Moyens</p> <p>Partenaires</p>															

Figure 9. Fiche action V3

1.3.5 4^{ère} version des plans d'actions

Des derniers ajustements ont été opérés par les différentes collectivités en mai 2025. Elles ont notamment précisé les moyens alloués aux actions.

1.4 Plan d'actions validé

Axes	n° fiche	Fiches PCAET
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	0	Gouvernance et communication autour du PCAET
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	1	Créer des "îlots de fraîcheurs dans les villes et villages
	2	Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économique en foncier
	3	Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé
	4	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	5	Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce
	6	Soutenir le déploiement d'une mobilité alternative
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	7	Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire
	8	Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire
	9	Privilégier les achats responsables des collectivités locales
	10	Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	11	Réaliser un diagnostic du stockage de carbone dans les sols agricoles en fonction des pratiques culturales
	12	Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité à l'échelle des EPCI ou du Pays (mutualisation)
	13	Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	14	Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
	15	Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource
	16	Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire
	17	Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels
	18	Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	19	Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie
	20	Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire
	21	Planifier le développement territorial des énergies renouvelables

CHAPITRE 2. LES FICHES ACTIONS

2.1 Modèle de fiche action

Titre de l'axe	
	Action n° Titre de l'action
Contexte	
<i>Détail du contexte dans lequel va s'inscrire les actions</i>	
Maitre d'ouvrage	Partenaires techniques
Acteur(s) qui porte(nt) la ou les mesures, garant(s) de bon avancement	Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre des mesures
Cibles	
<i>Public à qui s'adresse l'action</i>	
Liens fiches PCAET	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21
Liens avec d'autres démarches	<i>Liste des démarches avec lesquelles les mesurées proposées peuvent interagir</i>
Exemples venus d'ailleurs	<i>Liste des exemples d'autres territoires pouvant compléter la réflexion du PETR/EPCI sur les actions à entreprendre</i>

Territoire xxxxxxxx

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Mesures propres au territoire</i>	1 	2 3 <i>Moyens humains et financiers estimés pour la mise en œuvre de la mesure</i>

3 niveaux sont proposés

Le niveau 1 représentant les actions à court terme, avec un engagement fort et une réalisation technique dans les six ans du PCAET.
Le niveau 2 concerne les actions à moyen terme, avec un lancement pendant le PCAET, mais dont les effets massifs sur les enjeux du PCAET ne seront mesurables qu'au-delà des six ans du PCAET.

Les actions de priorité 3 connaîtront également un lancement dans les 6 ans du PCAET, mais commencent par une phase d'études ou de dialogue territorial, repoussant à plus long terme les effets significatifs sur les enjeux du PCAET.

Exemples de mesures potentielles

Autres mesures potentielles à mettre en œuvre

Impact de l'action sur les enjeux du PCAET

/ : effet neutre
- : effet négatif de l'action sur la thématique

Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique	+/-	Amélioration de la qualité de l'air	+/-
Réduction des émissions de GES	+/-	Réduction de la consommation	+/-
Séquestration du carbone	+/-	Production d'énergies renouvelables	+/-
Effets sur l'environnement	<i>Cet encart sera complété par l'EES</i>		

Indicateurs de Suivi

Liste des indicateurs à suivre et évaluer pour déterminer si les mesures ont été réalisées/les objectifs visés atteints.

2.2 Fiches actions

2.2.1 Axe transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat

Axe transversal : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat



Action n°0

Gouvernance et communication autour du PCAET



Contexte

Le contenu du plan d'action du PCAET est inscrit dans le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Celui-ci indique que « Le programme d'actions définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques [...]. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. » Ainsi, les partenaires de la collectivité sont des acteurs importants du déroulement du PCAET.

Dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat de Gâtine (un par EPCI membre), le PETR Pays de Gâtine et ses EPCI ont mobilisé l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et le grand public pour co-construire ce projet de territoire. Les Plans Climat impliquent la mobilisation de la totalité des compétences des collectivités territoriales et se veulent transversaux.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique.

Construire les Plans climat, c'est déjà prévoir son évaluation, à travers des indicateurs pertinents, légitimes, mis à jour régulièrement et accessibles. De fait, les nombreuses mesures des plans d'actions seront portées par une multitude d'acteurs, qui pourront transmettre au PETR / EPCI et aux référents de chaque action les données propres aux indicateurs des mesures.

Les premiers relais des citoyens sont les conseillers municipaux qui vivent leur commune au quotidien. Un enjeu fort sera de continuer à accompagner la sensibilisation et la formation des élus intercommunaux/municipaux sur les thématiques relatives au Plan climat et d'accompagner le passage à l'action à l'échelle municipale.

Au-delà des communications sur l'urgence de changer de modèle, l'éducation et la sensibilisation aux transitions doivent permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel, d'analyser les mécanismes et de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable.

Objectifs généraux du projet de PCAET :

- Impulser une dynamique de transition en élaborant notamment un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME
- Favoriser la concertation
- Suivre la mise en place des actions et l'atteinte des objectifs à moyen et long terme
- Sensibiliser et communiquer les citoyens et acteurs sur le rôle du PCAET et ses bénéfices pour le changement climatique



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes

L'ensemble des maitres d'ouvrages pilotant ou co-pilotant les 23 actions, associés à la Région, le département, la DDT, la DREAL, l'ADEME...

Les communes, écoles, collèges, Inspection d'Académie, Rectorat, MFR, centres socioculturels, acteurs culturels (cinéma, salles de pratiques artistiques), acteurs éducatifs et culturels locaux, acteurs de l'environnement, chercheurs en écologie, CRER, SIEDS, les entreprises, les chambres consulaires...



Cibles

Les élus, les collectivités, les habitants, les scolaires, les entreprises... tous les acteurs du territoire

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- *SCoT de Gâtine*
- *Projet de PNR de la Gâtine Poitevine*
- *Projet de territoire porté par les EPCI*

- *Dans le cadre de son PCAET, Grand Besançon Métropole lance son Club Climat, copiloté par la Métropole et les acteurs volontaires du Grand Besançon pour soutenir l'engagement de tous (entreprises, acteurs publics, associations...) :*
<https://www.grandbesancon.fr/actualite/club-climat-unis-pour-agir/>

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Organisation du comité de suivi annuel du projet et alimentation de l'observatoire cartographique</i>	1	2	3	Moyens humains internes à la collectivité Moyens financiers : selon budget voté annuellement

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Porter et encourager les actions de sensibilisation sur les effets du changement climatique sur le territoire (fresques climat, actions sensibilisation dans les écoles, les médiathèques, le CMJ Airvault etc.)				Moyens humains internes à la collectivité (équivalent à 1 ETP par an, sur les différents services de la collectivité)
Accompagner des initiatives citoyennes et projets exemplaires qui favorisent le passage à l'action et la prise de conscience (valorisation, labellisation, défi, spectacle) ex. défi famille 0 déchets, semaine de l'environnement, création culturelle, théâtre etc..				Moyens financiers : selon budget voté annuellement
S'engager dans la Démarche "Territoire engagé dans la transition écologique" (à travers le COT avec l'ADEME)				

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Elaborer un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME				Moyens humains internes à la collectivité (équivalent à 2 ETP, un pour le volet Climat Air Energie, un pour le volet Economie circulaire)
Mise en place d'une stratégie de communication autour des actions du PCAET				
Définir des référents PCAET (ingénierie dédiée au sein des EPCI)				Moyens financiers : selon budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Elaborer un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME dans le cadre de la démarche "Territoire engagé dans la transition écologique"				30 à 50 % d'un ETP 10 000 euros pour la sensibilisation
Mettre en place une stratégie de communication autour des actions du PCAET / Sensibiliser sur les effets du changement climatique sur le territoire				

Exemples de mesures potentielles

- Créer un réseau d'acteurs socio-économique sur le territoire sous un format « Club PCAET ».
- Créer un comité de suivi citoyen permettant de consulter un panel d'habitants sur l'élaboration ou modalités de mise en œuvre de certaines actions.
- Créer et animer un réseau de bonnes pratiques par l'organisation de conférence, ciné-débat, formations, etc.
- Organiser des challenges par commune ou quartier
- Labelliser des initiatives citoyennes et projets exemplaires



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement			La mise en place de référents et d'une gouvernance ainsi que les actions de sensibilisation du PCAET auront des incidences positives sur l'ensemble des thématiques en permettant la bonne réalisation du plan d'action. La démarche TETE (Territoire Engagé Transition Écologique) permet à la collectivité de se structurer et de travailler sur de nombreuses thématiques communes au PCAET permettant des incidences positives sur l'air, l'eau, le climat, l'énergie, la biodiversité, les déchets et l'adaptation.

Indicateurs de Suivi

Mise en œuvre du COT par les EPCI/PETR

Nombre de participants aux différents évènements

Nombre d'initiatives citoyennes engagées ou portées par les EPCI/PETR/communes en lien avec le PCAET

2.2.2 Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique

Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique



Action n° 1

Créer des îlots de fraîcheurs dans les villes et villages



Contexte

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommation et nos activités comme l'organisation des constructions, la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Dans les espaces urbains, la minéralisation du sol, le manque de couvert végétal, la densité du bâti et les caractéristiques géographiques du site (topographie, localisation, climat) influent sur la montée de la température et favorisent la création d'un microclimat urbain. On parle alors d'îlots de chaleur urbains lorsque les températures dans les zones urbaines denses sont plus élevées que dans les zones rurales environnantes, surtout la nuit.

Des solutions de rafraîchissement naturelles existent grâce à l'eau et à la végétation. L'une des solutions est de réintégrer la nature en ville.

Objectif de l'action :

- Identifier les îlots de chaleur et fraîcheurs urbains
- Végétaliser les espaces publics en priorité
- Réduire l'imperméabilisation des sols
- Etablir des règles dans les documents d'urbanisme



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes

CAUE, PETR Pays de Gâtine, établissements publics fonciers, acteurs institutionnels et territoriaux (Europe, Département, Région), écoles, maisons de retraite, paysagistes, architectes, CPIE, Cerema



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens PCAET	fiches	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

Liens avec d'autres démarches	<ul style="list-style-type: none"> <i>SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 35 : Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie ; « Objectif 37 : Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel », Objectif 40 : Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) »</i>
Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <i>Projet de revitalisation de la cour d'école de Saint-Maixent-l'Ecole - Projet OASIS en partenariat avec le CPIE : https://www.cpie79.fr/la-vie-du-cpie/transformation-des-cours-d-ecoles-des-oasis-pour-nos-enfants-projet-pilote-a-saint-maixent-l-ecole</i>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Encourager les projets de renaturation et végétalisation des coeurs de bourgs (places, rues, création de vergers communaux, végétalisation des cimetières etc.)</i>	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités et 3 conseillers énergétiques de l'ECFR
<i>Sensibiliser sur les aménagements et rénovations énergétiques favorables au confort d'été (hors climatisation)</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Renaturer les zones d'activités économiques</i>	1	2	3	Sensibilisation auprès des communes membres
<i>Désimperméabiliser les cours d'écoles</i>	1	2	3	
<i>Encourager les projets de renaturation et végétalisation des espaces publics</i>	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Désimperméabiliser les équipements et espaces publics et notamment les équipements accueillant du public : les cours d'écoles, les crèches, les accueils de loisirs...</i>	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Végétaliser les espaces publics en privilégiant des espèces locales et adaptées à la nature du sol et peu gourmandes en eau</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets (PPI) et le budget voté annuellement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	La désimpermabilisation et la végétalisation permet d'augmenter l'infiltration à la parcelle et donc réduire les risques d'inondations par ruissellement et de pollutions des eaux. Celle-ci peut également permettre d'augmenter le stock de carbone du sol et de créer un milieu propice à la biodiversité. Enfin, l'accès à un environnement plus végétalisé peut avoir un effet bénéfique sur les habitants.		

Exemples de mesures potentielles

Documents d'urbanisme

- Imposer dans les documents d'urbanisme des règles pour la création des îlots de fraicheur et des espaces verts
- Proposer des projets participatifs

Indicateurs de suivi

Surfaces annuelles désimperméabilisées, renaturées ou végétalisées (m^2 ou %)

Nombre de projets accompagnés par les EPCI/PETR/communes

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique



Action n° 2

Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier



Contexte

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommation et nos activités comme l'organisation des constructions, de la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU/ PLUi ont donc un rôle crucial à jouer pour encourager et faciliter la transition écologique et énergétique du territoire.

Le territoire compte plus de 37 000 logements en 2017, dont 50% ont été construits avant 1974. Près de 10,7% de logements sont vacants majoritairement situés dans les centre-bourgs. Dans un contexte de remise en cause du modèle pavillonnaire, la revitalisation des centre-bourgs et de ces logements vacants, souvent en mauvais état, est un défi pour chaque commune.

Le PCAET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'urbanisme de demain, avec le prisme Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergie, produire des énergies renouvelables, réduire les besoins de déplacements... Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire.

L'enjeu sera également d'adopter une politique de sobriété foncière en s'articulant avec les nouveaux objectifs réglementaires liés au Zéro Artificialisation Net. Sur la période 2009-2019, selon les données de l'observatoire national de l'occupation des sols produites par le CEREMA, 755 ha ont été artificialisés et étaient auparavant des espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Objectif de l'action :

- Intégrer des solutions dans les documents d'urbanisme locaux
- Identifier le foncier urbain disponible en priorité
- Végétaliser les espaces
- Rénover les bâtiments et l'habitat afin de réduire la consommation d'énergie
- Favoriser la production d'énergie renouvelable



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes et communes

ADEME, CRER, CAUE, établissements publics fonciers, Département, Région, bailleurs sociaux, ANAH, promoteurs et acteurs associatifs locaux



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 31 : Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économies en foncier »
- Elaboration des documents d'urbanisme intercommunaux
- Démarche « Petite Villes de Demain » en cours sur le territoire de Gâtine
- Opération de revitalisation des territoires (ORT)

Opération BIMBY BUNTI – SCoT des Vosges Centrale : <https://bimby.scot-vosges-centrales.fr/>

Territoire

CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière dans les projets d'aménagement à travers l'élaboration du PLUi	1			Moyens humains internes aux collectivités (EPCI et commune)
Sensibiliser et accompagner la réutilisation des biens non occupés (recensement des biens vacants, contact propriétaires, accompagnement dans leurs réflexions, communication dispositifs fiscaux, aide à la rénovation etc.)		2	3	Moyens financiers, selon les projets et le budget voté annuellement
Poursuivre la mise en œuvre de l'ORT sur le centre-bourg d'Airvault	1	2	3	
Engager une stratégie sur la maîtrise foncière et une meilleure optimisation / mutualisation du foncier dans les ZAE	1	2	3	
Encourager le développement de projets d'habitat mutualisé ou intergénérationnel	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Réhabiliter les friches et logements vacants en cœur de bourg	1			Moyens humains interne aux collectivités, notamment Petites Villes de Demain
Instaurer un cahier des charges environnementales lors de l'installation sur les ZAE communautaires	1	2	3	
Définir des règles d'intégration paysagère et environnementale des projets	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement



Territoire CC Val de Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
<i>Inciter les porteurs de projets à une consommation économe et adaptée du foncier</i>	1	2	3
<i>Réhabiliter les friches et logements vacants en cœur de bourg (lien avec diagnostic habitat)</i>	1	2	3
<i>Poursuivre la stratégie d'optimisation du foncier dans les ZAE</i>	1	2	3

Exemples de mesures potentielles

Energie :

- Intégrer la production d'énergie renouvelable dans tous les projets,

Economie circulaire :

- Valoriser et réutiliser les déchets du bâtiment dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain,

Démarche BIMBY :

- Mener une réflexion pour mettre en place sur le territoire une démarche BIMBY
- Promouvoir et accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre de démarche BIMBY



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+ -	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	La réhabilitation de logements peut permettre de réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de GES et de polluants. Cela peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères), mais l'utilisation de logements vacants ou de friches permet de limiter l'étalement urbain et les impacts sur les terrains non artificiels. Une production de déchets non négligeable peut être observée.		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre d'une stratégie foncière par les EPCI et/ou les communes, dont une stratégie foncière spécifique aux zones d'activités économiques

Part des logements vacants ayant fait l'objet d'une réhabilitation

Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique



Action n° 3

Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé



Contexte

Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire et émet près de 5% des émissions de GES du territoire, émissions principalement d'origine énergétique. Le territoire compte plus de 37 000 logements en 2017, dont 50% ont été construits avant 1974.

La production de nouveaux logements sur le territoire doit et devra respecter les futures réglementations thermiques (RE 2020, E+/C-) et donc ne pas affecter les émissions de GES et les consommations d'énergie.

Le PCAET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'habitat de demain, avec le prisme Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergie, produire des énergies renouvelables dans les logements, et être plus sobre dans l'utilisation de l'énergie au quotidien... L'accompagnement sur la rénovation globale des logements est le seul moyen de faire sensiblement baisser les consommations d'énergie.

Objectif de l'action :

- Communiquer et sensibiliser sur les solutions de rénovation de l'habitat, en intégrant notamment les entreprises du territoire
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à développer ou créer un réseau et développer des partenariats locaux
- Traduire dans les documents d'urbanisme des objectifs de réduction de l'impact environnemental (construction de logement, rénovation...)



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes

Institutions : ADIL, SOLIHA, ANAH, ADEME, Région, Conseil Départemental, Espaces France Service, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CRER

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

Bailleurs sociaux

Agences immobilières, Energéticiens



Cibles

Les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
--------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Liens avec d'autres démarches

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 », « Objectif 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments »
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux du Département des Deux-Sèvres 2018 – 2022
- Mise en œuvre du PACT Territorial dans les EPCI du territoire

- Lien plan paysage

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Renforcer les initiatives et campagnes d'information envers les habitants sur l'intérêt de la rénovation thermique de son logement</i>	1			Moyens humains internes à la collectivité : + 3 conseillers énergéticiens et en rénovation de l'habitat de l'Espace conseil France Renov' (ECFR), financé par la collectivité
<i>Accompagner les particuliers dans l'obtention de conseils et d'aides à la rénovation thermique et énergétique de leurs logements à travers la poursuite d'un guichet unique d'information et de conseils (Espace Conseil France Renov')</i>	1	2	3	Moyens financiers : env. 8000 € / an dans le cadre du Pacte Territorial signé avec l'Etat-Anah sur 5 ans
<i>Informier et communiquer sur les matériaux bio-sourcés</i>	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur habitat (PETR – Pacte Territorial)</i>	1			Moyens humains interne aux collectivités + 4 permanences France Rénov' animées par le CRER
<i>Promouvoir les entreprises du territoire compétentes et fiables (labels, certification)</i>	1	2	3	Moyens financiers : environ 16 000 € / an dans le cadre du Pacte Territorial signé avec l'Etat/ANAH sur 3 ans

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique de leur habitat (plateforme France Rénov - Pacte Territorial)</i>	1			<i>Pacte territorial Mellois Sèvre et Gâtine</i>
<i>Communiquer sur les dispositifs existants</i>	1	2	3	200 000 euros par an dont une participation de la CCVG de 10 000 euros
<i>Communiquer sur les entreprises locales aptes à réaliser les travaux / RGE</i>	1	2	3	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	La sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat devrait permettre la réduction des d'énergie, d'émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air. Le milieu humain sera impacté avec une amélioration du confort thermique et du pouvoir d'achat. La rénovation par l'extérieur peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères). Une production de déchets non négligeable peut être observée.		

Exemples de mesures potentielles

- Acquérir du petits matériels (caméras thermiques) au sein des EPCI pour sensibiliser la population

Réseaux d'entreprises

- Créer un réseau de référents énergie-habitat avec le référencement de maisons témoins et des animations régulières lors d'évènements locaux
- Développer et accompagner les partenariats entre les artisans via la mise en place d'une démarche DOREMI
- Promouvoir les entreprises du territoire compétentes et fiables (labels, certification)

Urbanisme

- Traduire dans les documents d'urbanisme des objectifs de logement à faible impact environnemental

Mettre en œuvre une politique de lutte contre la précarité énergétique :

- Mener une réflexion sur la mise en place d'OPAH -RU ou de politique de lutte contre la précarité énergétique (type programme SLIME porté par le CLER et les CEE)

Indicateurs de suivi

Nombre de foyers accompagnés au sein des EPCI/communes

Nombre d'animations et d'actions de communication mises en œuvre

Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés / par an)

Nombre de kWh économisés dans le secteur résidentiel par an

Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique



Action n° 4

Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics



Contexte

L'exemplarité du PETR Pays de Gâtine et des EPCI ainsi que des communes est indispensable pour assurer la transition énergétique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Outre leur rôle de coordinatrice de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. Les collectivités qui possèdent ou assurent la gestion d'un patrimoine bâti parfois important et vieillissant disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire, sur la qualité des infrastructures et sur la santé.

Objectif de la fiche :

- Mobiliser les acteurs du territoire pour l'élaboration d'un suivi du patrimoine immobilier via un schéma directeur immobilier et énergétique
- Mener une réflexion conjointe sur l'installation de dispositifs EnR et de végétalisation des espaces bâties
- Former et sensibiliser les acteurs économiques et usagers sur les sujets de performance énergétique, l'origine des matériaux, la gestion des déchets.



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes

Institutions : ADEME, CAUE, CPIE, Europe et Région

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

Energéticiens : SIEDS, CRER, Enedis, GRDF



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	<ul style="list-style-type: none"> <i>SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 », « Objectif 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments » ; SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 », « Objectif 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments », Objectif 50 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne »</i> <i>Projet de PNR de la Gâtine Poitevine</i> 																					
Liens avec d'autres démarches																						

Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <i>Dispositif d'Accompagnement à la Maîtrise de l'Energie dans les Collectivités (AMEC) – Formation en binôme élu/technicien pour l'auto diagnostic des bâtiments - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : https://cc-hautvaldesevre.fr/competences/environnement/plan-climat/1296-formation-des-elus-a-la-renovation-energetique.html</i>
---------------------------	--

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Généraliser les opérations d'investissements exemplaires en termes de rénovation thermique, énergétique et sobriété carbone (isolation, changement système de chauffage et eau chaude sanitaire, ENR etc.)	1	2	3	Moyens humains de la collectivité + partenariat avec le CRER, SIEDS
Renforcer le partenariat avec le CRER (adhésion)	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
Elaborer un schéma directeur de l'immobilier (performance énergétique et maîtrise des coûts etc.)	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Réfléchir à la mise en place de Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités et participation Fonds Chêne en partenariat avec le SIEDS
Disposer d'outils de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics	1	2	3	
Rénover le patrimoine intercommunal et communal afin de réduire la consommation énergétique	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets (PPI) et le budget voté annuellement
Rénover l'éclairage public avec LEDS	1	2	3	

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Réaliser la rénovation énergétique des écoles de Mazières en Gâtine et St-Pardoux	1	2	3	2 600 000 euros
Rénover l'éclairage public sur les sites communautaires	1	2	3	
Finaliser le relamping des bâtiments communautaires	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

- Déployer un service de conseil en énergie partagé (CEP) au niveau des communes.
- Identifier les bâtiments de plus de 1000m² soumis au décret éco énergie tertiaire,
- Former, sensibiliser les usagers sur les sujets de performance énergétique, l'origine des matériaux, la gestion des déchets...

 Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	La rénovation énergétique des bâtiments sera positive pour le climat, l'air, l'énergie et les personnes fréquentant ces bâtiments. Cependant, la rénovation par l'extérieur peut impacter le patrimoine bâti et la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères). Une production de déchets non négligeable peut être observée. Des actions liées à l'éclairage public sont positives pour la biodiversité (trame noire), le paysage et l'énergie (LED, optimisation de l'éclairage) et le climat. Cependant, pour certaines personnes, le fait d'éteindre les lumières, la nuit peut créer un sentiment d'insécurité.		

Indicateurs de suivi

Consommation d'énergie du secteur public (GWh/an)

Mise en œuvre d'un dispositif de suivi des consommations/productions des bâtiments publics

Nombre de bâtiments publics rénovés et gains énergétiques constatés

Mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)

Consommation d'énergie de l'éclairage public (GWh/an)

Part de l'éclairage public rénové par EPCI/communes

2.2.3 Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine

Axe 2 : La Mobilité en Pays de Gâtine



Action n° 5

Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce



Contexte

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 13% des émissions de gaz à effet de serre et 33% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire. L'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) au territoire implique de diminuer de 31 % les émissions de GES à l'horizon 2033 par rapport à 2018 et de viser une décarbonation complète pour 2050 (soit 97 % de réduction).

Le principal enjeu de la thématique mobilité est de parvenir à proposer des alternatives à la voiture individuelle, comme le développement du train ou des mobilités douces. Néanmoins la structuration géographique du territoire avec des bourgs distants de plus de 10 km rend pour l'instant les trajets difficiles et parfois peu sécurisants. Les attentes du territoire sont donc importantes en termes de mobilité.

Objectif de la fiche :

- Développer une offre de mobilités alternatives à la voiture, notamment via les transports en commun et la mobilité douce
- Rendre accessible au plus grand nombre les espaces dédiés aux piétons ainsi qu'à la randonnée



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes et communes



Partenaires techniques

Institutions : Région et Département, offices de tourisme
Associations et acteurs publics (Etablissements scolaires, communes)
Entreprises (mobilité au sein des zones d'activités)



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

Liens fiches PCAET

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 45 : Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo »,
- Projet de PNR de la Gâtine Poitevine – Travail commun à opérer sur le développement des voies douces /chemins de randonnées
- Documents d'urbanisme intercommunaux
- Plan de marchabilité de Thouars : <https://www.thouars-communaute.fr/plan-marchabilite>
- Contrat opérationnel mobilité (COM) nouvelle Aquitaine / PETR Vézère Auvézère (location VAE - étude faisabilité- parkings sécurisés vélo) : <https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/articles/presentation-du-vezere-auvezere>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Encourager les mobilités actives sur le territoire (signalisation, communication, éduquer à la pratique du vélo, ateliers réparation-location vélo etc.)	1			Moyens humains des collectivités Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
Recenser les pistes cyclables sur le territoire	1	2	3	
Porter une réflexion sur la circulation partagée des voiries dans les bourgs ou voies inter-communes	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Développer le « savoir rouler » dans les écoles, des habitants	1			Moyens humains interne aux collectivités Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement
Améliorer le confort des itinéraires de déplacement piéton, sécuriser les trottoirs et les traversées de voirie	1	2	3	
Créer un schéma cyclable / plan intercommunal des voies vélo structurantes, faciliter les connexions entre les différents bourgs	1	2	3	
Faciliter les déplacements légers au sein des communes grâce à des aménagements dédiés et développer des zones sécurisées de stationnement vélo.	1	2	3	

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Réaménager les axes principaux de la zone de l'Avenir sur Coulonges sur l'Autize pour permettre le déploiement des mobilités douces	1	2	3	Sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages 500 000 euros (communes et CC)
Développer des itinéraires cyclables	1	2	3	
Développer le "savoir rouler" dans les écoles	1	2	3	
Développer des itinéraires de randonnées de qualité et adaptées aux familles	1	2	3	
Permettre des déplacements piétons sécurisés dans les bourgs	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

- Encourager la labellisation "Accueil Vélo" (hébergements, restaurants, bureaux d'information touristique...)
- Réflexion sur des boucles autour des haltes vélo et vélo Francette
- Organisation de défis mobilité entre les agents
- Elaborer des plans de marchabilité dans les plus grosses centralités



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	-	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	La création de voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce sera positive pour la santé des habitants grâce à la pratique d'une activité physique. Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). Cependant, selon la localisation des pistes / bandes cyclables, le cycliste peut également être vulnérable (accrochage par des véhicules). Celle-ci peut engendrer de l'artificialisation des sols, une modification du paysage et des impacts sur la biodiversité. Les modes doux auront une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), l'énergie (moindre consommation) et la qualité de l'air.		

Indicateurs de suivi

Part de voiries aménagées ou réaménagées pour les cycles (%) et les modes doux (ou à défaut km/1 000 hab)

Nombre d'animations par an à destination des citoyens et des scolaires

Réalisation d'un schéma cyclable et modes doux par les EPCI/communes

Axe 2 : La Mobilité en Pays de Gâtine



Action n°6

Soutenir le déploiement de mobilités alternatives



Contexte

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 13% des émissions de gaz à effet de serre et 33% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire. L'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) au territoire implique de diminuer de 31 % les émissions de GES à l'horizon 2033 par rapport à 2018 et de viser une décarbonation complète pour 2050 (soit 97 % de réduction).

Le principal enjeu de la thématique mobilité est de parvenir à proposer des alternatives à la voiture individuelles. La population du territoire étant très dépendante à la voiture individuelle, son utilisation ne pourra pas disparaître complètement à échéance 2050.

Ainsi, une modification des habitudes d'utilisation de ces véhicules peut réduire les consommations d'énergie et les émissions du secteur, par exemple en augmentant le taux de remplissage des véhicules en circulation grâce au co-voiturage et en limitant le nombre de véhicules en circulation grâce à l'autopartage.

D'autres solutions de mobilité décarbonées existent comme le développement des transports collectifs/partagés ou des mobilités douces.

Les attentes du territoire sont importantes en termes de mobilité et les communautés de communes doivent se saisir de la problématique afin de pouvoir faire profiter un plus grand nombre d'habitants à l'image de Parthenay et son réseau Pybus électrique, desservant pour l'instant seulement l'échelle communale.

Objectif de l'action :

- S'engager dans un contrat de mobilité afin de mettre en place un réseau de mobilité à l'échelle de la Gâtine, voir même au-delà (covoiturage et TER)
- Développer les énergies renouvelables pour la mobilité
- Sensibiliser et communiquer sur les solutions de déplacements alternatives à la voiture pour l'ensemble des usagers, en incluant la mobilité solidaire



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes, PETR Pays de Gâtine et Région



Partenaires techniques

Institutions : Région et Département,
Etat (fonds vert), ADEME, offices de tourisme

Entreprises : Société de transport, SNCF, SIEDS

Associations : Associations cyclistes, CPIE, Centres Socio-Culturels, syndicat NAM
Etablissements scolaires, communes, entreprises locales



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

Liens avec d'autres démarches Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 45 : Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo », Projet de PNR de la Gâtine Poitevine – Travail commun à opérer sur le développement des voies douces /chemins de randonnées Documents d'urbanisme intercommunaux Plan de marchabilité de Thouars : https://www.thouars-communaute.fr/plan-marchabilite Contrat opérationnel mobilité (COM) nouvelle Aquitaine / PETR Vézère Auvézère (location VAE - étude faisabilité- parkings sécurisés vélo) : https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/articles/presentation-du-vezere-auvezere
--	--

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
Elaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) sur le territoire encourageant les mobilités actives, collectives et partagées	1		
Faciliter et encourager les services de mobilités partagées (covoiturage - ferrouillage pour le transport de marchandises etc.)	1	2	3
Encourager le développement des transports collectifs (bus et train voyageurs sur la ligne ferroviaire traversant la CCAVT)	1	2	3
Engager une réflexion sur des services de mobilité locale (transport solidaire et à la demande) adaptés aux enjeux du territoire	1	2	3
Faciliter le déploiement d'installations de bornes recharges électriques et/ou biogaz	1	2	3
Développer une politique de mobilité partenariale à travers : l'adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilités, l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région et l'élaboration d'un Plan de Mobilité simplifié	1	2	3

Territoire CC Parthenay-Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
S'engager dans un Contrat de Mobilité avec la Région	1		
Faciliter le déploiement d'installations de bornes recharges électriques	1	2	3
Mettre en place un réseau de mobilité à l'échelle de la Gâtine ou des EPCI	1	2	3
Développer un service de voitures partagées à faibles émissions / de vélos électriques	1	2	3



Territoire CC Val de Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
Réaliser un diagnostic sur le transport à la demande / Contrat de Mobilité avec la Région	1		
Développer le transport solidaire	1	2	3
Soutenir le développement des aires de covoiturage	1	2	3
Permettre le déploiement d'installations de bornes de recharges électriques	1	2	3

Exemples de mesures potentielles

- Accompagner les communes dans l'évolution de leur flotte de véhicules vers des véhicules propres, en particulier pour les utilitaires vers l'hydrogène afin de soutenir la filière
- Identifier les entreprises intéressées par flotte véhicules Bio GNV
- Identifier l'opportunité de développer le réseau Pybus au-delà de la ville de Parthenay
- Permettre le co-voiturage, avec l'aménagement d'aires spécifiques, la création de lignes virtuelles de co-voiturage, le déploiement de dispositif de type rézo pouce, l'organisation par les communes d'un covoiturage local.

 Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	-	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Le déploiement de mobilités alternatives sera positif pour la santé des habitants grâce à la sociabilisation permise par le partage de véhicule. Cela induira une diminution des nuisances liées au bruit et des risques routiers (moins de véhicules sur les routes). La réduction du nombre de véhicules aura une incidence positive sur le climat (moindre émission de GES), l'énergie (moindre consommation) et la qualité de l'air. Cependant, le déploiement d'infrastructures de mobilité électrique pourra générer de la consommation foncière et/ou de l'artificialisation des sols.		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre d'une stratégie de la mobilité à l'échelle des EPCI

Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2) – secteur Transports

Part de véhicules propres dans le parc de la collectivité (%)

Nombre de lignes de TC ou de TAD créé

Nombre d'usagers réalisant du covoiturage (à conserver seulement si la donnée est récupérable)

2.2.4 Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire

Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire



Action n°7

Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire



Contexte

Le territoire de Gâtine est reconnu pour sa richesse patrimoniale culturel et naturelle, dense et préservée. Il est réputé pour ses aménités paysagères et environnementales diverses (bocage, biodiversité) ainsi que son activité agricole représentée par l'élevage ovin et bovin. Au fil du temps, le territoire a su conserver son héritage patrimonial.

Le tourisme est aujourd'hui d'autant plus essentiel dans un territoire à dominante rural, et inscrit au cœur du projet de développement du PNR de la Gâtine Poitevine. Il est donc essentiel que ce tourisme se fasse dans le respect des transitions climatiques et sociétales que connaît le territoire. L'offre touristique s'inscrit sur un territoire préservé et qui doit continuer dans cette dynamique positive de préservation et valorisation.

Objectif de l'action :

- Impliquer et fédérer l'ensemble des acteurs locaux à la mise en place d'une charte du Tourisme durable à l'échelle de la Gâtine
- Valoriser un maximum de filières locales ainsi que les produits issus de ces filières (pas seulement alimentaire)
- Recenser et diffuser les bonnes pratiques déjà existantes ans le domaine du tourisme et les retours d'expériences



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes, PETR Pays de Gâtine

Offices de tourisme, acteurs économiques touristiques CCI, CMA, producteurs et agriculteurs locaux ainsi que l'ensemble des acteurs socio-culturels locaux



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

Liens avec d'autres démarches

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : Objectif 9 : Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur du tourisme
- Charte de développement du tourisme durable
- Charte du Tourisme Durable de Royan Atlantique : <https://pro.royanatlantique.fr/nos-services/qualifier-mon-offre-classer-et-labelliser/charter-tourisme-durable/>

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Mise en place d'une Charte du Tourisme durable en Gâtine</i>				Moyens humains : 1 ETP en charge du pilotage et de la coordination Moyens financiers : Fonds propres, Région, Fonds européens Etude stratégique : 25 000 € HT

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>S'engager dans l'élaboration d'une Charte de tourisme durable</i>				Moyens humains des collectivités
<i>Valoriser les sites naturels du territoire pour sensibiliser sur les enjeux du réchauffement climatique (ENS, sources de Seneuil, Thouet et affluents etc...)</i>				Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Faire du site du Cébron, un lieu exemplaire et pédagogique sur les enjeux climatiques et environnementaux</i>	1	2	3	Etude sur la stratégie touristique du Cébron : 33 700 € HT

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Suivre la démarche de Charte de Tourisme Durable</i>				Moyens humains interne aux collectivités
<i>Recenser et diffuser les bonnes pratiques déjà existantes dans le domaine du tourisme et les retours d'expériences</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire cc Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Accompagner l'écriture et la mise en œuvre de la charte tourisme durable PETR</i>				Services concernés en interne CC et participation financière de 5 000 euros pour la promotion des mobilités douces
<i>Valoriser les produits locaux - exemple Régalez-vous en Val de Gâtine</i>	1	2	3	
<i>Faire la promotion des déplacements doux - sentiers pédestres et itinéraires vélo</i>	1	2	3	

Bénéfices attendus			
Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Les bonnes pratiques en matière de tourisme peuvent avoir des incidences positives sur les consommations d'énergie, sur le climat (moindre émission de GES), et la qualité de l'air. La venue de touristes pouvant également impacter la biodiversité et augmenter la production de déchets, le cadrage de cette activité sera bénéfique sur ces thématiques.		

Indicateurs de suivi

Implication des EPCI dans la charte touristique (nombre de réunions, animations, communications.)

Nombre d'acteurs touristiques fédérer autour de la Charte touristique

Nombre d'animation ENS

Nombre de prestataires labellisés « écoresponsable »

Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire



Action n°8

Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire



Contexte

Dans le cadre du PCAET, le PETR Pays de Gâtine et les communautés de communes souhaitent encourager la synergie des acteurs locaux et l'émergence de projets collectifs et innovants sur le territoire.

L'économie circulaire a pour objectif de passer du modèle linéaire de production (extraire, produire, consommer, jeter), consommateur de ressources et générateur de déchets, à un cercle vertueux de production qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits, et valorise les déchets.

L'économie circulaire présente un double intérêt. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des interactions entre les acteurs.

Objectif de l'action :

- Définir une stratégie d'économie circulaire en mettant en relation les entreprises et autres acteurs économiques locaux afin de réduire les déchets et mieux les valoriser
- Développer diverses activités dans le domaine du réemploi avec les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire



Maitre d'ouvrage

Communauté de communes, PETR Pays de Gâtine



Partenaires techniques

CMA, CCI,
Entreprises : Recyclerie, Entreprise de l'ESS et chantier d'insertion



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : Objectif 12 : Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Réseau Recto-verso – Nord des Deux-Sèvres - Favorise les actions de mutualisation et de coopération entre les acteurs économiques du nord Deux-Sèvres dans le domaine de l'économie circulaire : <https://reseau-rectoverso.fr/>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Favoriser le réemploi et la réutilisation (développer les zones de remplois en déchetteries etc.)</i>	1			Moyens humains des collectivités
<i>Accompagner les porteurs de projets locaux de structure de réemploi et de réparation (ex. Ateliers Répare-café, brico-tech, Projet de Recyclerie etc.)</i>	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets des collectivités et acteurs associatifs et le budget voté annuellement

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Développer le réemploi et la réparation en lien avec une recyclerie</i>	1			Moyens humains interne aux collectivités (animateur prévention des déchets dans le cadre du PLPDMA)
<i>Développer l'activité de réparation et de vente avec les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire du Territoire</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Favoriser le réemploi et la réutilisation</i>	1			
<i>Mettre en œuvre les PLDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Assimilés</i>	1	2	3	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Favoriser la seconde vie des objets permet de diminuer la production de déchets et de leur traitement (moins de consommation d'énergie, de rejets polluants et de GES), et de favoriser l'emploi local (porteurs de projets, acteurs du réemploi). Cela permet de limiter l'importation de nouveaux objets (incidences positives sur le climat, l'air et l'énergie). Le PLDMA est positif pour la gestion des déchets, et permet de limiter le transport et le traitement liés à ces déchets.		

Indicateurs de suivi

Nombre d'échanges/partenariats avec les acteurs de la filière réemploi/économie circulaires / économie sociale et solidaire

Type de projet et Nombre d'actions proposées par les EPCI/communes en faveur du réemploi

Production de déchets par les entreprises du territoire (kg/an) / taux de valorisation

Mise en œuvre des actions du PLDMA et promotion par les EPCI/communes à l'échelle locale

Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire



Action n°9

Privilégier les achats responsables des collectivités locales



Contexte

L'exemplarité du PETR Pays de Gâtine, des EPCI et des communes, est importante pour assurer la transition énergétique et écologique et susciter la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Outre leur rôle de coordination de la transition énergétique, les collectivités territoriales gagnent en expérience, en cohérence et en légitimité en adoptant des pratiques plus vertueuses. De plus, pour conforter l'exemplarité, le fonctionnement interne des collectivités et des services par la commande publique durable, la diffusion des bonnes pratiques dans le fonctionnement interne des services sont primordiaux.

Concernant la consommation, les collectivités doivent pouvoir valoriser les atouts du territoire et faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques des acteurs présents sur celui-ci.



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communauté de communes

Entreprises locales, CMA, producteurs et distributeurs locaux (restauration)



Cibles

Les collectivités

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : Objectif 12 : Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Contrat Local de Santé – Volet qualité de l'air (usage des produits d'entretien à forte teneur en COVNM)
- Dispositif RESECO - Dinan Agglomération – Création d'un marché public de nettoyage intégrant les 3 piliers du Développement Durable : <https://reseco.fr/adherent/dinan-agglomeration/>

Territoire

CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
Favoriser les achats "bas carbone" (critères de moindre impact carbone et environnemental dans les marchés publics)	1	2

				Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
--	--	--	--	--

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Réflexion sur une charte de l'achat écoresponsable	1			Moyens humains interne aux collectivités (acheteur public)
S'inscrire dans les réflexions sur la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Instaurer des clauses environnementales dans les appels d'offres	1			Moyens humains : 1 juriste en interne CC



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	L'intégration de critères environnementaux dans la commande publique aura des incidences positives sur l'eau, la biodiversité, l'air, le climat l'énergie, les déchets en fonction des critères et des marchés. Un projet alimentaire territorial aura des incidences positives sur la santé des habitants (production bio et raisonnée). Les ressources locales évitent l'importation et donc les consommations d'énergie, les rejets de polluants et de GES qui leur sont liés. Des pratiques d'agriculture plus vertueuses seront bénéfiques pour la biodiversité, la qualité de l'air (pas de produits phytosanitaires) et la gestion de l'eau. Enfin, une consommation raisonnée limite le gaspillage alimentaire.		

Indicateurs de suivi

Pourcentage de marchés publics ayant des critères environnementaux

Mise en œuvre d'une charte d'achats éco-responsables

Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire



Action n°10

Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique



Contexte

Les entreprises du territoire de Gâtine représentent 50% de la consommation d'énergie du territoire de Gâtine. Sur les 3 635 GWh de consommation annuelle (2015), l'industrie représente ainsi 37% de la consommation, le tertiaire représente 7%, et l'agriculture 6%. Concernant les émissions de GES, l'industrie émet 42%, le tertiaire 2% et l'agriculture 37%. Pour rappel, ces données d'émissions pour le secteur industriel prennent en compte une cimenterie (principale émettrice). Sans cette entreprise, le secteur industriel émet seulement 2% d'émissions de GES, le secteur agricole 62% et le secteur tertiaire 3%. Sur les émissions de polluants atmosphériques, les principaux polluants émis sur le territoire sont l'ammoniac (dont le principal émetteur est le secteur agricole) ainsi que le dioxyde de soufre et l'oxyde d'azote (majoritairement émis par le secteur industriel).

À long terme, les entreprises du territoire peuvent donc avoir un impact important sur la transition énergétique et climatique du territoire. À court terme, ces mêmes actions peuvent réduire leurs charges et les factures énergétiques, et contribuer à leur développement.

Objectif de l'action :

- Sensibiliser et soutenir les entreprises du territoire pour leurs actions et efforts en faveur de la transition environnementale
- Accompagner les entreprises vers une gestion optimisée de leurs déplacements
- Accompagner les entreprises dans une réflexion d'installation de dispositifs d'énergies renouvelables
- Inciter les entreprises à échanger des services, ressources afin de mutualiser leurs compétences et réduire notamment leur impact carbone



Maitre d'ouvrage

Communautés de communes, PETR Pays de Gâtine et communes



Partenaires techniques

Entreprises du territoire

Entreprises du bâtiment

Institutions : ADEME, CCI, CMA, Région et Département, Etat et Europe

Energéticiens : Enedis, GRDF, CRER, SIEDS



Cibles

Les collectivités

Liens PCAET	fiches	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																							

• SRADDET Nouvelle-Aquitaine : Objectif 9 : Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur du tourisme ; Objectif 11 : Développer un mode de production plus sobre, Objectif 12 : Développer une économie du réemploi, favorisant l'emploi local et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Objectif 14 : Optimiser l'efficacité énergétique de l'industrie, de l'artisanat et du

- commerce par des organisations et des procédés facilitant l'économie circulaire*
- Dispositif ACTIF de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.deux-sevres.cci.fr/article/ecologie-territoriale>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Inciter les collectivités, associations, entreprises, commerces, agriculteurs à s'équiper de véhicules moins polluants</i>	1			Moyens humains internes des collectivités
<i>Promouvoir auprès des salariés les mobilités partagées au sein des sites et zones économiques</i>	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Encourager la mise en place d'un Forfait mobilité durable dans les entreprises</i>	1	2	3	
<i>Encourager et valoriser les process industriels vertueux (énergie verte, réduction émissions GES, recyclage eau etc.)</i>	1	2	3	
<i>Favoriser les échanges entre les industriels et avec les acteurs du territoire pour encourager des liens potentiels, valorisation des ressources, matière première (déchets, eaux etc...)</i>	1	2	3	
<i>Encourager les partages d'expériences et opérations exemplaires à travers les réseaux d'acteurs économiques (ex Club des entreprises etc.)</i>	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Recenser et diffuser les bonnes pratiques déjà existantes des entreprises et retours d'expérience</i>	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Mettre en relation les entreprises pour des échanges de service</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique et le développement d'énergies renouvelables</i>	1	2	3	

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Être un relais sur les Appels à Manifestation d'Intérêt, les aides et accompagnements existants</i>	1			Service économie CC
<i>Recenser et diffuser les bonnes pratiques déjà existantes des entreprises et retours d'expérience</i>	1	2	3	
<i>Mettre en relation les entreprises pour des échanges de service</i>	1	2	3	
<i>Déployer une démarche permettant de stimuler les échanges de type EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale)</i>	1	2	3	

Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique et le développement d'énergies renouvelables

1

2

3

Exemples de mesures potentielles

- Organiser et animer des réseaux d'acteurs, d'entreprises et favoriser la création de « cluster verts » ou de « clubs climats ».



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement		Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique sera bénéfique. La rénovation des bâtiments tertiaires et industriels sera positive pour le climat, l'air, l'énergie et les personnes fréquentant ces bâtiments. Cependant, la rénovation peut impacter la production de déchets, mais l'amélioration des process peut permettre de les réduire. La mobilité durable des salariés permettra une diminution des phénomènes de congestion routière, de risque routier et de bruit ainsi qu'un bénéfice pour la santé, car cela évite aux salariés la fatigue liée à la conduite. Enfin, l'EIT engendrera moins d'émissions de polluants, de GES et d'énergie liés au transport et traitement des déchets. La mutualisation des flux entre entreprises est également positive sur ces aspects.	

Indicateurs de suivi

Nombre d'animation et de réunions de communication

Nombre d'entreprises accompagnées par les EPCI

Nombre d'entreprises ayant mutualisé un équipement et/ou partagé des services

Nombre de kWh économisés dans le secteur économique par an

Production de déchets par les entreprises (kg/an)

Nombre d'entreprises nouvellement labélisées pour leur engagement environnemental

Nombre de démarches d'amélioration qualitative des zones d'activités économiques

2.2.5 Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière

Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière



Action n° 11

Réaliser un diagnostic du stockage de carbone dans les sols agricoles en fonction des pratiques culturales



Contexte

Le secteur agricole représente 37% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire du Pays de Gâtine et plus de 60% des émissions si l'on ne prend pas en compte la spécificité du secteur industriel, dont la part des émissions reste très spécifique au regard d'une industrie présente sur le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet.

Sur la base de connaissances locales issues du RPG, du RRP et de la BDAT permettant d'établir les combinaisons de « rotation x type de sol x teneur en carbone organique » du territoire un premier travail d'analyse permettant de connaître l'affectation des teneurs en carbone organique (Corg) aux types de sol. Cette analyse, couplée aux connaissances du territoire permettra de disposer d'une connaissance sur les capacités de stockage de carbone dans les sols agricoles du territoire en fonction des pratiques culturales de ceux-ci.

Les méthodes de calcul du bilan gaz à effet de serre (GES) couramment utilisés par les territoires ne prennent pas en compte les variations de stock de carbone des sols agricoles, ou le font de manière forfaitaire et indépendante des pratiques réelles des agriculteurs locaux.

La démarche ABC'Terre permet d'évaluer la variation des stocks de carbone des sols cultivés et de les intégrer dans un bilan de gaz à effet de serre des systèmes de culture d'un territoire. La mise en œuvre de cette démarche en 5 phases aboutit à un plan d'action élaboré avec les acteurs du secteur agricole du territoire, visant à réduire l'empreinte carbone du secteur de la production végétale. Elle repose sur une méthode spatialisée en 5 étapes pour atteindre ces résultats (Plus d'informations sur : <http://www.agro-transfert-rt.org/abcterre/>).



Maitre d'ouvrage

PETR Pays de Gâtine



Partenaires techniques

Communautés de communes, Chambre d'Agriculture, AgroTransfert



Cibles

Les collectivités

Liens PCAET	fiches	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																							
<ul style="list-style-type: none">• Communauté de communes du Thouarsais• Communauté d'Agglomération de Mauges communauté																							

Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche ABC ' Terre de Communauté de communes du Thouarsais
---------------------------	--

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Mise en œuvre de la démarche ABC'Terre</i> <i>La démarche ABC'Terre est une démarche territoriale participative associant les agriculteurs, les collectivités territoriales et les chambres d'agricultures. Elle se déroule en plusieurs étapes, et a pour objectif d'évaluer la quantité et la capacité des sols agricoles à capter le carbone (GES présent dans l'air également et responsable d'une partie de la pollution), puis de permettre l'évolution des pratiques agricoles afin de diminuer l'impact de l'activité sur l'environnement.</i>	1 2 3	Moyens humains : 1 ETP Moyens financiers : Autofinancement, Ledear (Europe), Fonds vert et Région Coûts : 44 360 € HT

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Améliorer la connaissance du territoire sur ses capacités de stockage carbone (recensement des diagnostics existants, suivi des démarches innovantes)</i>	1 2 3	Moyens humains internes des collectivités

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Suivre et valoriser la Mission ABC'Terre du PETR Pays de Gâtine</i>	1 2 3	Moyens humains interne aux collectivités

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Suivre et valoriser l'action menée par le PETR et faire du lien avec les agriculteurs du territoire participant à la démarche / valoriser les initiatives des agriculteurs contribuant à la séquestration de carbone</i>	1 2 3	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Le diagnostic du stock de carbone permettra l'amélioration des connaissances facilitant sa préservation avec des incidences positives sur le climat, la biodiversité et la limitation de l'artificialisation des sols.		

Indicateurs de suivi

Résultats valorisés (oui/non) → suivi cartographique + dossier synthèse des résultats (ABC' Terre)

Evolution du stockage carbone des sols (kgCO2/an)

Actions de valorisation des bonnes pratiques par le PETR/EPCI/communes

Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière



Action n°12

Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité



Contexte

Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine semble être une solution optimale afin d'avoir une diversité importante de services.

C'est pourquoi le projet alimentaire territorial peut être la solution dans la mesure où il répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Objectif de l'action :

- Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire en produisant, transformant, distribuant et en consommant localement.
- Amener les entreprises à se réunir dans des projets communs afin de pouvoir coopérer sur l'ensemble de la chaîne de production, en créant par exemple une plateforme logistique de vente et d'échanges
- Rayonner localement en organisant des circuits de valorisation des invendus, une visibilité auprès des habitants et acteurs locaux



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communautés de communes

Institutions : Communautés de communes, PETR Pays de Gâtine, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Département, cuisines centrales, établissements scolaires, Offices du tourisme, acteurs de l'économie sociale et solidaire

Entreprises, agriculteurs et producteurs, collectivités locales, magasins, Grande distribution, coopérative de transformation, grossistes, etc.

Associations : associations de consommateurs, de parents d'élèves, CPIE, banque alimentaire 79



Cibles

Les collectivités, les habitants, les établissements scolaires et les communes

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 3 : Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental », « Objectif 35 : Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie », « Objectif 54 : Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique »
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du département des Deux-Sèvres
- Dispositif Mangeons Mellois – Dispositif d'approvisionnement en circuits courts porté par la Communauté de communes du Mellois en Poitou (prise de compétence restauration collective) : https://www.melloisenpoitou.fr/files/docs/scolaire/Plaquette_mangeons_mellois_2021_web.pdf
- Parenthèse au Jardin, porté par le Centre Socioculturel du Pays Ménigoutais, est un chantier d'insertion employant 20 personnes sur la commune de Vasles. Depuis 2009, ce sont près de 8 ha et 1800 m² de serres qui sont exploités sur les terrains mis à disposition par la commune de Vasles. Près d'une centaine de variétés de légumes sont cultivées. Les plus gros volumes sont vendus à des grossistes en légumes biologiques tandis que le reste de la production est écoulé en circuit court auprès de magasins d'alimentation proches, des restaurateurs et en vente directe auprès des particuliers, au prix du marché : <https://www.parentheseaujardin.fr/>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
Développer et soutenir les initiatives de circuit court (marchés de producteurs locaux, vente directe, AMAP, épiceries coopératives etc.)	1		
Informer et éduquer à l'achat responsable et local (apprendre à lire les étiquettes, "Manger mieux" etc....)	1	2	3
Sensibiliser contre le gaspillage alimentaire et la surconsommation	1	2	3

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
Développer et soutenir les initiatives de circuit court	1		
Soutenir les projets d'installation	1	2	3
Informer et éduquer à l'achat responsable et local	1	2	3



Territoire CC Val de Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés		
	1	2	3	
<i>Favoriser l'implantation des maraîchers sur des espaces non exploités, en développant les légumes de pleins champs, en recherchant du foncier disponible</i>	1			Communication en interne CC
<i>Organiser des visites de ferme pour faire connaître les productions locales</i>	1	2	3	
<i>Communiquer sur les marchés fermiers</i>	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

- Intégrer dans les cahiers des charges destinés aux fournisseurs de denrées alimentaires (prestataires privés) l'obligation de proposer des produits « durables » de proximité
- Mettre en place un dispositif pour les publics défavorisés afin qu'ils puissent accéder à des produits locaux et bio,
- Organiser des ateliers cuisine et des animations pédagogiques,
- Organiser les circuits de valorisation des invendus
- Créer une unité et une visibilité auprès de la population locale, mettre en place un label local « Pays de



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	En favorisant les circuits courts, l'emploi local sera favorisé. De plus, la consommation locale permet de limiter les importations ce qui est positif pour l'air, le climat et la réduction des consommations d'énergie.		

Indicateurs de réalisation

Nombre d'animations et d'actions de sensibilisation réalisées

Part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective publique (%)

Part de surface agricole dédiée au maraîchage et aux légumes de pleins champs

Nombre de projets en lien avec la structuration de la filière alimentaire locale

Nombre de producteurs locaux engagés dans la filière alimentaire locale



Action n°13

Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique



Contexte

Les terres arables occupent près de 88% de la surface du territoire (1 439 km²) et les prairies 2% (1 460 ha). L'agriculture est un secteur particulièrement sensible au changement climatique (fortes précipitations, épisodes de sécheresse, accentuation du ruissellement et de l'érosion, etc.).

L'agriculture est le dernier poste de consommation énergétique du territoire : 6%. Si la réduction des consommations de ce secteur n'est donc pas une priorité à l'échelle du territoire, elle peut néanmoins représenter un enjeu économique majeur à l'échelle d'une exploitation. En effet, l'agriculture est le deuxième émetteur du territoire (le premier si l'on ne comptabilise pas le secteur industriel et notamment la cimenterie), d'où l'intérêt de promouvoir des pratiques de culture et d'élevage moins émettrices, en lien avec la réduction des importations lointaines d'intrants agricoles (engrais, aliments du bétail) et par le développement de techniques valorisant des solutions locales.

L'agriculture contribue également très fortement aux émissions de particules fines, d'ammoniac et de composés organiques volatils. La réduction de ces émissions, par une évolution des techniques, l'amélioration de la durabilité des modes de production permet de concilier productivité, maintien du revenu, qualité des productions et préservation de l'environnement, est donc un enjeu majeur.

Objectif de l'action :

- Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs systèmes et de leurs pratiques (méthode de culture, utilisation des produits, déplacements)
- Mettre en place des circuits de valorisation des produits locaux issus de l'agriculture
- Développer les énergies renouvelables
- Créer un réseau d'acteurs locaux avec les agriculteurs comme principal acteur (Comité agricole local)



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

Communautés de communes et communes

PETR Pays de Gâtine, communes, Chambre d'agriculture, CMA, Agence de l'eau, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux, CIVAM, CPIE, SAFER, établissement de formation agricole, coopératives agricoles...



Cibles

Les exploitants agricoles, les collectivités, les habitants

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

Liens avec d'autres démarches Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 3 : Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental », « Objectif 35 : Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie », « Objectif 54 : Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique » Contrat Local de Santé – Amélioration de la qualité de l'air Réutilisation des eaux de STEP à des fins agricoles : En 1993, Le Mesnil-en-Vallée, aujourd'hui commune déléguée de Mauges-sur-Loire (Maine-et-Loire), décidait de recycler les eaux en sortie de station d'épuration, pour les destiner à l'irrigation agricole : https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/mauges-sur-loire-49620/irrigation-une-innovation-nee-dans-les-mauges-ce74a266-2e95-11ee-bc1b-b3b5ae40b8dd
--	--

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet

Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Mettre en valeur les pratiques agricoles favorables à l'environnement (agriculture HVE, agriculture biologique, cultures intermédiaires pour améliorer les sols etc.)	1			Moyens humains interne des collectivités
Sensibiliser à l'intérêt économique et écologique de la haie	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement
Encourager l'augmentation de la capacité de séquestration carbone des surfaces agricoles et forestières (encourager le maintien de l'élevage, développement des haies et maintien des prairies permanentes, développer les paiements pour services environnementaux etc.)	1	2	3	
Encourager la structuration des filières locales à potentiel économique et écologique (vente directe, ateliers de première transformation etc.)	1	2	3	

Territoire

Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Accompagner les projets d'agroécologie : diagnostics, études technico-économiques, recherche de foncier, échanges entre pairs, formation, projet collectif...	1			Moyens humains interne aux collectivités
Animer un Comité Agricole Local pour échanger sur les pratiques	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Animer un Comité Agricole Local pour échanger sur les pratiques	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

- Partager les bonnes pratiques d'épandage, ou de cultures à bas niveaux d'intrants et de faibles émissions (<https://agriculture.gouv.fr/un-guide-des-bonnes-pratiques-pour-ameliorer-la-qualite-de-l-air>)
- S'appuyer sur le projet européen Agri'Adapt porté en France par Solagro pour mettre en place des mesures durables d'adaptation permettant aux exploitations de devenir plus résilientes : <https://solagro.org/travaux-et-productions/references/agriadapt-agriculture-et-adaptation-au-changement-climatique>
- Etudier la possibilité de réutiliser les eaux de STEP pour l'irrigation agricole



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Cette action permet le développement de l'agriculture bio positive pour la biodiversité, la santé, le paysage ainsi que le développement de nouveaux métiers. Il est prévu de diminuer les émissions de polluants atmosphériques et de développer des techniques plus vertueuses contribuant à une réduction des consommations d'énergie, à un moindre rejet des GES et au stockage de carbone. Les pratiques d'adaptation au changement climatique seront positives pour le climat et le cycle de l'eau.		

Indicateurs de suivi

Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agricole par ha (tonne/ha)

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%)

Nombre d'exploitations en transition par an

Nombre d'actions d'animations et de sensibilisation par an

Création d'un Comité Agricole Local pour échanger sur les pratiques

Nombre de projets agroécologiques engagés à l'échelle des EPCI

2.2.6 Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique

Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique



Action n°14

Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau



Contexte

L'eau est une ressource primordiale pour le territoire et ses territoires voisins, à la fois pour l'alimentation en eau potable (8 bassins d'alimentation en eau potable) et dans l'empreinte paysagère (plus de 1300 km de rivières).

La ressource en eau constitue un patrimoine naturel indispensable mais sensible aux pollutions, aux activités humaines et aux effets du changement climatique. Le diagnostic PCAET met en avant la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques et notamment sur les impacts de la raréfaction de la ressource en eau en période estivale avec des sécheresses, associées à des précipitations qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre.

Les politiques d'aménagement ont un impact direct sur cette ressource et les milieux aquatiques : il est donc nécessaire de les rendre compatibles avec la gestion durable de la ressource en eau. Ainsi, la raréfaction de la ressource en eau et l'augmentation des pressions anthropiques conduira inévitablement des conflits d'usage (eau potable / industrie / agriculture / loisirs) et entraîneraient des pressions sur la ressource.

Par conséquent, la politique globale de l'eau intégrée et structurée à l'échelle communautaire autour des compétences eau potable et assainissement, GEMAPI et gestion des eaux pluviales, devra se poursuivre et se réaffirmer par une approche tant qualitative que quantitative de la ressource en eau, qui constitue un enjeu majeur de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie des habitants.

Objectif de l'action :

- Intégrer des règles de gestion de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme
- Valoriser la trame bleue dans les projets de territoires
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels en limitant l'imperméabilisation des sols et en promouvant les solutions fondées sur la nature



Maitre d'ouvrage

Communautés de communes, PETR Pays de Gâtine, Syndicats de bassin, eau potable et rivières



Partenaires techniques

Syndicats de bassin, Syndicats d'eau potable, SMVT et Syndicats de rivières (Clain, sèvre Nantaise, et niortaise, Thouaret, vallée de la Dive), SDIS
Acteurs agricoles
Associations de protection de l'environnement



Cibles

Les exploitants agricoles, les collectivités, les habitants

Liens
fiches
PCAET

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Liens avec d'autres démarches	<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET Nouvelle-Aquitaine – « Objectif 37 : Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel », « Objectif 38 : Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage » • Projet de PNR de la Gâtine Poitevine • Documents d'urbanisme intercommunaux • Planification des SAGEs • Actions des syndicats de bassins versants
--------------------------------------	--

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
Accompagner la mise en œuvre du SAGE Thouet	1	2	3	Moyens humains internes des collectivités pour le suivi Gestion et animation assurée par les Syndicats de Rivière et de production d'eau potable
Soutenir les projets innovants de recyclage des eaux industrielles	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement - Environ 45 000 € / an de financement au titre de la GEMAPI

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
Valoriser, soutenir et communiquer sur les actions des syndicats de bassin et des programmes Re-Sources au sein du territoire	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités Gestion et animation des CTMA par les syndicats de rivière
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels en limitant l'imperméabilisation des sols et en promouvant les solutions fondées sur la nature (ex : haies, bandes enherbées) qui concourent également à la préservation de la qualité de l'eau	1	2	3	Moyens financiers : environ 200 000 €/an de financement par la taxe GEMAPI

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
Mettre en valeur les programmes Re-Source des syndicats	1	2	3	154 000 euros/an
Soutenir les programmes dans le cadre de la GEMAPI	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

Eau potable

- Réduire les fuites de réseau d'eau par le renouvellement des canalisations, la pose de compteurs de sectorisation et d'interconnexions
- Adapter la tarification de l'eau selon la consommation (particuliers)

Eaux pluviales

- Permettre la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments et/ou sur site pour les usages non alimentaires (puits, noues etc.).
- Promouvoir les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau notamment dans les documents d'urbanisme



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	Cette action des incidences positives sur l'eau et la gestion des risques (inondations et sécheresse). La trame bleue aura des incidences positives sur le paysage et la biodiversité en préservant les milieux et sur la ressource. L'infiltration des eaux à la parcelle permettra un meilleur rechargement de la nappe et une limitation du risque de ruissellement.		

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions de sensibilisation/accompagnement réalisés auprès du grand public et des acteurs privés en soutien et relais des politiques publiques de l'eau (GEMAPI, mise en œuvre des SAGE)

Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Nombre de projets innovants pour la réutilisation des eaux dans le domaine industriel

Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique



Action n° 15

Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource



Contexte

Le territoire de Gâtine majoritairement bocager, recèle une diversité de milieux écologique et paysager qui sont autant d'atouts pour un cadre de vie de qualité.

Avec 14 684 km de haies sur le territoire et des secteurs présentant une densité supérieure à 200 mètres linéaires par hectare, le bocage de la Gâtine poitevine offre un habitat privilégié pour la biodiversité locale.

Le bocage est à la fois une ressource pour le territoire (valorisation du bois) mais également un allié dans la lutte contre le changement climatique (stockage carbone, accueil de la biodiversité, rôle rafraîchissant, maintenir la ressource en eau...)

Objectif de l'action :

- Préserver le bocage grâce à la gestion et la préservation des arbres et des haies
- Sensibiliser les partenaires locaux à la préservation du bocage et des haies existantes
- Valoriser la ressource en bois (énergétiquement)



Maitre d'ouvrage

PETR Pays de Gâtine et Communautés de communes



Partenaires techniques

Communes, Chambre d'agriculture, OFB, Conservatoire des Espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, Partenaires associatifs agricoles, associations environnementales locales (Prom'haie, Bocage Pays de Branché), associations de protection de l'environnement, fédération des chasseurs, écoles d'agriculture (MFR, lycées agricoles), agriculteurs



Cibles

Collectivité, filière agricole, entreprises spécialisées dans la valorisation des haies (notamment le marché du carbone), habitant du territoire

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemple venu d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelles-Aquitaine « Objectif 42 : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité » ; « Objectif 52 : Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie) »
- Projet de PNR de la Gâtine Poitevine - Démarche de gestion des haies (Guide de gestion des haies de bord de routes et chemin pour les communes de Gâtine : <https://www.pays-gatine.com/guide-de-gestion-des-haies.html>)
- Projet de PNR de la Gâtine Poitevine - Réalisation d'un Plan paysage : <https://www.pays-gatine.com/plan-de-paysage-du-pays-de-g%C3%A2tine.html>
- Création d'un marché local du carbone entre les agriculteurs et les entreprises du territoire : exemple CARBOMAUGES : <https://www.maugescommunaute.fr/actualites/carbomauges-allardtp/>

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Poursuivre la formation des élus sur l'entretien des haies (dans la poursuite de la réalisation du Guide communal d'entretien et de gestion des haies des bords de route et chemins)</i>				Moyens humains : interne à la collectivité
<i>S'inscrire dans l'action 7 du Plan Paysage : "Adapter les transitions énergétiques aux paysages "</i>	1	2	3	Moyens financiers : Fonds Région Nouvelle-Aquitaine, Programme Re-source, Agence de l'eau Loire-Bretagne
<i>Créer du lien/partenariat entre les actions PCAET sur le bois-énergie et les actions de la Charte forestière de territoire 2024-2029</i>	1	2	3	
<i>Observatoire SIG pour le linéaire de haie</i>	1	2	3	

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Promouvoir le développement et la protection des haies du territoire à travers le projet de PLUi</i>	1	2	3	Moyens humains des collectivités
<i>Encourager la valorisation du bois agro-sylvicole (bois-énergie, paillis etc.)</i>	1	2	3	Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Protéger les haies dans le projet de PLUi</i>	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Mettre en œuvre un cahier des charges d'entretien (collectivités, particuliers, agriculteurs,) et développer des filières de valorisation</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Mettre à jour de façon périodique le diagnostic des haies (se doter d'un outil cartographique dédié)</i>	1	2	3	

Territoire cc Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Protéger les haies dans le projet de PLUi</i>	1	2	3	Financement de la CC : 45 000 euros
<i>Sensibiliser à la préservation du bocage</i>	1	2	3	
<i>Etablir un planning de plantations permettant de renforcer les trames vertes du territoire</i>	1	2	3	

<i>Conseiller et accompagner pour l'entretien des haies (collectivités, particuliers et agriculteurs)</i>	1	2	3	
---	---	---	---	--

Exemples de mesures potentielles

- Développer la végétalisation de l'habitat
- Réfléchir à la mise en œuvre d'un marché local du carbone



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	-
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	+
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement			L'utilisation énergétique du bois aura une incidence positive sur le climat (en substitution à des énergies fossiles), mais émet des particules fines (suivant le type d'appareil de chauffage). La valorisation du bois peut avoir des incidences sur le paysage et la biodiversité en fonction de la manière dont est exploitée la ressource. La protection des haies permettra de stocker du carbone ce qui est positif pour le climat. C'est également favorable à la biodiversité, au paysage et cela limitera les risques de ruissellement. Cela permet également de préserver les sols et de mieux infiltrer l'eau dans les sols.

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation (par an)

Nombre d'actions de restauration des continuités

Nombre d'actions en faveur de la mise en place d'un outils fonciers

Nombre de kilomètres de haies replantés (par an)

Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique



Action n°16

Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire



Contexte

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles. Les continuités écologiques sont constituées d'un réseau formé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

On parle de trame verte pour les milieux terrestres et de trame bleue pour les milieux aquatiques. D'autres trames voient le jour dans différentes collectivités : on parle de trame noire pour les continuités utilisées par les espèces nocturnes, de trame brune pour les continuités des espèces du sol et même de trame blanche pour les espèces sensibles au bruit.

Le territoire de Gâtine abrite une biodiversité riche et diversifiée mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines.

Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espèces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. Les espaces naturels sont aussi des lieux de fraîcheur pour la prévention aux îlots de chaleur.

Objectif de l'action :

- Valoriser le rôle des sols et le développement des pratiques fondées sur la nature
- Sensibiliser les habitants et acteurs locaux au changement climatique et aux sensibilités des ressources écologiques et paysagères locales



Maitre d'ouvrage

PETR Pays de Gâtine et Communautés de communes



Partenaires techniques

EPCI, communes, Agence de l'eau, OFB, Conservatoire des Espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'Industrie, Partenaires associatifs, Syndicats de bassin, Syndicats d'eau potable et syndicats de rivière, associations environnementales ...



Cibles

Les collectivités, les habitants, les secteurs économiques

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						

• SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 40 : Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) » « Objectif 50 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région étoilée de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne »

• Révision du SCoT de Gâtine Poitevine

• Projet de PNR de la Gâtine Poitevine

Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <i>Charte Forestière du territoire 2024-2029 - Fiche action 4 : Adapter les forêts et leur gestion au changement climatique et valoriser les actions de micro-forêts plantées</i> <i>Documents d'urbanisme intercommunaux</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <i>Démarche ABC Terre du Thouarsais : https://www.agro-transfert-rt.org/abcterre/publications-abcterre/</i>

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
<i>Valoriser le rôle des sols et le développement des pratiques fondées sur la nature (en lien avec stockage carbone et la démarche ABC terre)</i>	1		
<i>Créer une exposition sur les enjeux du changement climatique sur le territoire en prêt pour les communes (comme exposition nature EXTRA/ordinaire Gâtine)</i>	1		
<i>Accompagner les acteurs du territoire dans leurs mesures de protection des espaces à enjeux environnementaux</i>	1		

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
<i>Recenser et définir les périmètres des trames vertes et bleues du territoire à travers le PLUi</i>	1		
<i>Promouvoir le développement et la protection des haies et des zones humides du territoire à travers le projet de PLUi</i>	1		

Territoire cc Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
<i>Développer la gestion différenciée sur les sites communaux et intercommunaux</i>	1		
<i>Affiner la trame verte et bleue en milieu urbain</i>	1		

Territoire cc Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés	
	1	2	3
<i>Renforcer la biodiversité sur les sites communautaires (aménagements favorables, éco-pâturage Val de Flore)</i>	1		

Exemples de mesures potentielles

- Réaliser des trames complémentaires : trame noire et trame brune
- Identifier les espaces préférentiels de renaturation au regard des enjeux de biodiversité à l'échelle du bassin de vie (SCoT)



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	<p>La préservation des sols aura des incidences positives sur la biodiversité, le paysage et le climat par le stockage de carbone. Celle-ci devrait également permettre de limiter l'artificialisation des sols.</p> <p>L'affinage de la trame verte et bleue sera favorable à la biodiversité, au paysage et à l'eau.</p> <p>Les plans de gestion différenciée sont favorables à la biodiversité.</p>		

Indicateurs de suivi

Mise à jour des TVB dans les documents d'urbanisme

Surfaces de zones humides protégées dans les documents d'urbanisme

Nombre de projets/aménagements en faveur de la biodiversité par an

Nombre de plans de gestions différencierées réalisé par les Communautés de communes

Nombre d'action de sensibilisation (an)



Action n°17

Mettre en œuvre un plan d'actions de gestion des risques naturels



Contexte

Le changement climatique et ses effets sont maintenant perceptibles par tous sur le territoire du PETR. Toutefois, les impacts sont différents en fonction des secteurs géographiques du territoire. Le territoire de Gâtine est vulnérable aux inondations, aux coulées de boue et aux mouvements de terrains qui ont déjà occasionnés des évènements sur le territoire avec le déclenchement d'arrêtés de catastrophes naturelles.

Le réchauffement climatique renforcera considérablement les risques naturels. En matière d'inondation, les populations devraient subir, en plus des inondations hivernales, des inondations estivales liées à des pluies d'orages. Ainsi, ce ne sont pas plus nécessairement les populations des vallées qui seront touchées mais toutes les populations. En ville, la minéralisation du sol pourrait induire des inondations importantes tandis qu'en campagne, le ruissellement des eaux voire l'érosion des sols pourraient perturber les populations jusque-là préservées.

Aussi, les risques de mouvements de terrain et liés à l'aléa retrait-gonflement des argiles augmenteront. Les logements anciens, nombreux en Gâtine et ne disposant pas, pour la plupart, de fondations pourraient se fissurer voire s'effondrer. En matière de santé publique, les effets caniculaires pourraient fragiliser les populations les plus âgées. De même, il est attendu un renforcement des risques allergènes ainsi que le développement de nouveaux agents pathogènes dits « tropicaux ». La migration du moustique tigre en est un exemple.



Maitre d'ouvrage

Communautés de communes



Partenaires techniques

PETR Pays de Gâtine, Syndicats des eaux, Agences de l'eau, Communes, Syndicat de rivières, DDT, Conseil départemental, SDIS, ARS, chambre d'agriculture



Cibles

Les collectivités, les habitants

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 62 : Définir et appliquer les stratégies locales d'adaptation par une anticipation des risques »
- Projet de PNR de la Gâtine Poitevine
- Programmes d'actions des SAGEs
- Plan de Protection des Forêts contre les Incendies des Deux-Sèvres

- Plaquette d'information du Ministère de l'Ecologie : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/construire_en_terrain_argileux_reglementation_et_bonnes_pratiques.pdf

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Elaborer ou mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde</i>	1			Moyens humains internes des collectivités
<i>Elaborer le Plan Intercommunal de sauvegarde</i>	1	2	3	
<i>Encourager la limitation de l'imperméabilisation des sols à travers le PLUi</i>	1	2	3	
<i>Sensibiliser ou communiquer sur les risques naturels du territoire à travers l'élaboration et documents du PLUi (inondation, incendie forêts/cultures, retrait/gonflement argile, remontées nappes phréatiques etc...)</i>	1	2	3	

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Etudier la nécessité de réaliser des plans Intercommunaux de sauvegarde</i>	1			Moyens humains interne aux collectivités
<i>Promouvoir des solutions techniques pour favoriser l'infiltration des eaux (sols perméables dans les parkings et les cours d'école, tranchées filtrantes en bord de routes, etc.)</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Suivre les actions menées dans le cadre de la Charte Forestière du PETR Pays de Gâtine par le CNPF pour l'étude de la vulnérabilité des milieux forestiers et accompagner les actions de sensibilisation)</i>	1			Services internes CC
<i>Recenser le potentiel des bâtiments communaux et intercommunaux pouvant servir d'ilots de fraîcheur pendant les périodes de canicule</i>	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

- Mettre en œuvre un plan d'action d'adaptation à la sécheresse à l'échelle du territoire de Gâtine (adaptation des comportements, du travail...)
- Faire évoluer la disponibilité de l'eau incendie en recherchant des alternatives à l'eau potable
- Assurer un entretien des espaces « naturels » limitant le risque et la propagation des incendies notamment aux cultures



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	<p>Un plan intercommunal de sauvegarde et une sensibilisation aux risques devraient permettre une meilleure gestion des risques et la prévoyance des habitants.</p> <p>La protection des milieux forestiers est positive pour le climat (stock de carbone), le paysage, la biodiversité et l'eau (infiltration). La charte permettra de mieux gérer les risques qui pèsent sur la forêt (sécheresse, incendie, maladie).</p>		

Indicateurs de suivi

Nombre de projets de désimperméabilisation

Nombre de communications sur le sujet

Nombre de plans de sauvegarde réalisés ou mis à jour

Action de communication et de relais des actions de la Charte Forestière

Recensement des îlots de fraîcheur bâti

Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique



Action n° 18

Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique



Contexte

Le territoire compte près de 66 000 habitants, et l'ensemble des activités émet 1 707 ktCO₂e, soit 34% des émissions du département des Deux-Sèvres et 3% des émissions de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces émissions représentent 26 tonnes de CO₂e par an par habitant, ce qui est considérable pour le territoire, sachant qu'à l'échelle régionale on retrouve un peu plus 8 tCO₂e par habitant. L'objectif national (SNBC) est d'atteindre 2 tonnes par habitant en 2050.

Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié¹ s'estime mal voire très mal informé sur le sujet. Pourtant, les 66 000 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergies et leurs émissions de gaz à effet de serre, à travers :

- Leurs habitations, qui consomment près d'un quart de l'énergie du territoire,
- Leurs modes de déplacements, réalisés en voiture dans 65% des cas,
- Leurs choix de consommation.

Objectif de l'action :

- Mettre en place des outils, actions d'accompagnement et de sensibilisation envers les acteurs et citoyens du territoire afin de gérer et consommer localement les ressources



Maitre d'ouvrage

Communautés de communes et PETR Pays de Gâtine



Partenaires techniques

Les communes, établissement publics éducatifs (écoles...), centres socioculturels, acteurs culturels (cinéma, salles de pratiques artistiques), acteurs éducatifs et culturels locaux, acteurs de l'environnement, partenaires scientifique et énergétiques, les chambres consulaires, ARS, Services de l'Etat, CPIE...



Cibles

Les collectivités, les habitants, les entreprises

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						

• SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif stratégique 2.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain »

¹ <https://www.larecherche.fr/climat-sondage/les-français-ont-une-vision-d'avenir-forme-du-réchauffement-climatique>

Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif COMET – Communes melloises en transition : https://www.facebook.com/comet.latraverse (Faire émerger et se développer les alternatives qui contribuent à la métamorphose des territoires / culture de la transition)
----------------------------------	--

Territoire CC Airaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Développer et soutenir un programme de sensibilisation auprès des scolaires et des jeunes sur l'adaptation des comportements au changement climatique (fragilité des ressources, accentuation des risques naturels etc.)</i>	1	Moyens humains internes des collectivités Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Mise en œuvre d'animations régulières sur l'ensemble du territoire (stand d'informations aux événements des collectivités, intervention dans les établissements scolaires...)</i>	1	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la sobriété (énergie, eau, ressource)</i>	1	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Création de supports d'information et de communication</i>	2	

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés
<i>Mettre en œuvre des animations régulières sur l'ensemble du territoire.</i>	1	Nouveaux ETP CC (communication et environnement)
<i>Communiquer autour des actions réalisées par la CC, montrer l'exemple</i>	1	
<i>S'appuyer sur les réseaux scolaires pour toucher les plus jeunes</i>	2	

Exemples de mesures potentielles

- Mise en place d'un budget citoyen pour des actions. : l'objectif étant d'aller jusqu'à la co-création de projets dans lesquels les citoyens concernés seront invités à lancer des initiatives et/ou à participer activement avec des propositions autonomes dès le lancement d'un projet, puis dans sa gestion.
- Créer un observatoire du suivi du changement climatique en Gâtine (synthétiser les données produites, identifier les sujets nécessitants des études complémentaires, renforcer le partenariat d'acteurs autour du sujet, mobiliser les parties-prenantes notamment les citoyens)



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	/
-------------------------------------	---	-------------------------------------	---

Réduction des émissions de GES	/	Réduction de la consommation	/			
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	/			
Effets sur l'environnement	Les actions de sensibilisation du PCAET auront des incidences positives indirecte sur l'ensemble des thématiques en permettant la bonne réalisation du plan d'action.					
Indicateurs de suivi						
<i>Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie</i>						
<i>Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)</i>						
<i>Part du budget pour la thématique climat air énergie (%)</i>						
<i>Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie à destination des jeunes publics/scolaires</i>						
<i>Observatoire du climat et de l'environnement en Gâtine</i>						

2.2.7 Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales

Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales



Action n° 19

Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie



Contexte

Sur le territoire, la consommation de bois-énergie est principalement faite par le secteur résidentiel dans le cadre du chauffage des habitations. Selon le diagnostic du PCAET, cette consommation représentait environ 131 GWh en 2013, soit 31% de la part en chauffage.

Or, il n'existe aucune information concernant la provenance de cette biomasse. Parallèlement, le potentiel de production est estimé autour des 338 GWh/an en 2050, soit supérieur à la consommation actuelle.

A ce titre, il apparaît primordial de développer la filière afin de compenser à minima la consommation locale. Les récentes évolutions du marché, augmentant considérablement la demande en bois énergie/bois d'industrie, conduisent les collectivités à se positionner sur l'approvisionnement des chaufferies. En tant que propriétaire forestier et maître d'ouvrage de chaufferies, celles-ci ont un rôle à jouer pour garantir la valorisation locale de la ressource.

Environ 11 % de la surface du territoire est boisée, et de nombreux petits gisements en surface sont à considérer, tels que les haies ou les petites parcelles boisées privées.

La filière agricole est également une source de production de biomasse, notamment par des cultures demandant peu d'eau et d'intrants. Cela permettrait de répondre aux futurs besoins des chaudières biomasse, individuelles et collectives.

Objectif de l'action :

- Soutenir et accompagner la contractualisation entre les collectivités et les producteurs
- Développer les chaufferies collectives et l'exemplarité des collectivités pour l'approvisionnement de la filière



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

PETR Pays de Gâtine et Communautés de communes

Institutions : DRAAF, Région, PNR, CNPF, ONF, Syndicats de rivières, les communes, CRER,

Secteur agricole : exploitants et coopératives

Associations : FNE, LPO, CPIE, CUMA

Entreprises locales



Cibles

Les exploitants agricoles, les collectivités, les habitants, les acteurs économiques

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21

Liens avec d'autres démarches Exemples venus d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <i>SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable », Objectif 52 : Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie) »,</i> <i>Charte Forestière Territoriale engagée par le PETR (fiche-action n°4 – vulnérabilité et n°11 - consommation de bois local)</i> <i>Développement de la filière Bois-Bocage - Collectif Bois Bocage 35 – 5 missions : L'encadrement et le soutien des structures existantes, la promotion de la filière auprès des collectivités, entreprises et particuliers, l'achat et vente du bois déchiqueté, l'accompagnement des producteurs vers une gestion pérenne de la ressource, la maîtrise de la qualité du combustible en adéquation avec les chaufferies alimentées : https://www.agriculture-collectivites.bzh/nous-connaître/territoires-en-action/énergie-air-climat/developpement-filiere-bois-énergie/</i>
--	--

Territoire PETR Pays de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Organiser un écosystème dynamique et soutenable entre les acteurs de la ressource et les opérateurs économique de la filière bois en lien avec la Charte forestière de territoire 2024-2029</i>				Moyens humains : Moyens à mutualiser avec les fiches action n°15/21. Ingénierie interne et externe. Moyens financiers : Fonds européens, Etat, Région.

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Soutenir la structuration d'une filière agro-sylvicole locale</i>				Moyens humains internes des collectivités Moyens financiers : selon les projets et le budget voté annuellement Budget de 40 000€ sur plusieurs années sur circuit-court et valorisation de la ressource agricole locale

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Valoriser et encourager à la plantation de haies</i>				Moyens humains interne aux collectivités
<i>Mettre en place des actions de sensibilisation à la plantation et l'entretien des haies et arbres têtards, chantiers participatifs de plantation de haies)</i>				Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
Accompagner les agriculteurs vers l'agroforesterie				

Exemples de mesures potentielles

- Mettre en place des plateformes de stockage ou de transformation
- Identifier ou créer des collectifs, inciter les communes à adapter les modes de gestion et de vente des bois communaux,
- Accompagner les particuliers dans la gestion des boisements et des haies
- Travailler sur les critères d'approvisionnement afin de garantir le lien entre les chaufferies et les plateformes locales de fourniture,
- Créer une filière de bio-matériaux



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+	-
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	/	
Séquestration du carbone	+	Production d'énergies renouvelables	+/-	
Effets sur l'environnement	L'utilisation énergétique du bois aura une incidence positive sur le climat (en substitution à des énergies fossiles), mais émet des particules fines (suivant le type d'appareil de chauffage). La plantation d'arbres et de haies permettra de stocker du carbone ce qui est positif pour le climat. C'est également favorable à la biodiversité, au paysage et cela limitera les risques de ruissellement. Cela permet également de préserver les sols et de mieux infiltrer l'eau dans les sols.			

Indicateurs de suivi

Nombre de sensibilisations/ d'animations annuelles/partenariats avec les acteurs de la filière agro-sylvicole locale

Nombre de projets suivis avec des acteurs locaux

Part de biomasse locale dans la consommation (%)

Schéma de réseau de chaleur locale

Part de surface forestière certifiée FSC ou PEFC (%)

Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales



Action n° 20

Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire



Contexte

L'étude des potentiels de production d'énergies renouvelables a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions nouvelles. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire favorisera le développement de ces énergies dont le solaire photovoltaïque.

Le potentiel de développement est très diversifié, selon les typologies de projets (installations sur bâti (toiture, brise soleil, en façade, intégration au bâti ...), ombrières de parking, installations au sol (friches industrielles non valorisables par une opération de renouvellement, sites pollués, sur site agricole par de l'agrivoltaïsme...)) et selon les modalités de portage (par des particuliers, par le secteur agricole, le secteur industriel, le tertiaire, par des collectivités, par des producteurs d'énergie, etc.).

Le potentiel solaire photovoltaïque a été déterminé à 5 430 GWh par an.

Objectif de l'action :

- Promouvoir le potentiel de production du territoire tout en encadrant son développement au travers des documents d'urbanisme
- Elaborer une charte de développement de l'énergie solaire au sol en étudiant l'ensemble des possibilités de production d'énergie



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

PETR Pays de Gâtine et Communautés de communes

Chambre d'agriculture, Partenaires associatifs, SIEDS, CRER, DDT, PETR Pays de Gâtine, exploitants agricoles, communes.



Cibles

Les exploitants agricoles, les collectivités

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable »
- Documents d'urbanisme intercommunaux
- Identification des ZAER à l'échelle régionale

- L'Association Soleil Du Nord, Hauts de France – PMO qui assure la gestion et l'organisation du déploiement d'une opération d'autoconsommation collective :
<https://www.energiecollectiveperenchesies.fr/soleildunord>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés		
	1	2	3	Moyens humains internes des collectivités
<i>Promouvoir le développement du photovoltaïque (toitures, parkings et sols) sur les espaces déjà artificialisés ou pollués)</i>				

Territoire CC Parthenay-Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés		
	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Promouvoir le potentiel de production du territoire à travers le cadastre solaire et accompagner l'installation (spécifique à l'habitat et au tertiaire)</i>				
<i>Développer la production photovoltaïque individuelle et/ou partagée sur les toits des bâtiments communaux et communautaires</i>				Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement
<i>Elaborer une charte de développement de l'énergie solaire au sol</i>	1	2	3	

Territoire CC Val de Gâtine



Mesures proposées	Niveau de priorité	Moyens mobilisés		
	1	2	3	Services internes CC
<i>Communiquer sur le cadastre solaire du SIEDS</i>				
<i>Etudier l'installation de toiture photovoltaïque sur l'ensemble du patrimoine intercommunal en autoconsommation collective</i>				
<i>Mettre en place un guide des bonnes pratiques pour les parcs agrivoltaiques - échelle PETR</i>	1	2	3	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	/	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES et polluants en se substituant à des énergies fossiles. Un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires en fin de vie. Le paysage, et le foncier pourront être impactés. Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité.		

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communications/ d'animations en faveur du développement solaire

Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)

Taux de couverture des besoins d'électricité par la production photovoltaïque (%)

Nombre de projets publics réalisés ou en développement (toiture, sol)

Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales



Action n°21

Planifier le développement territorial des énergies renouvelables



Contexte

Le territoire dispose de nombreux atouts pour la production d'énergies renouvelables : ces potentiels ont été étudiés dans le cadre de la démarche PCAET.

L'actuelle production d'énergies sur le territoire est plutôt intéressante (459 GWh/an) au regard de sa consommation : elle en couvre 19,5%. Les potentiels, estimés pour chaque type d'énergies renouvelables dans le diagnostic, permettent de calculer une production en 2050 à hauteur de 7 1124,4 GWh. Le territoire serait largement exportateur d'énergie en 2050, devenant ainsi un territoire à énergie positive.

Cette augmentation est principalement portée par l'intégration des projets éolien en cours, le développement important de la du photovoltaïque sur toiture/au sol, mais également de la méthanisation et des énergies de récupération ainsi que le maintien de la consommation du bois de chauffage.

Les usages de l'énergie, et donc les réseaux de distribution, doivent également évoluer pour intégrer ces productions, gérer l'intermittence par le stockage, passer d'une mobilité carbonée dépendante des énergies fossiles, à une mobilité fonctionnant en majorité aux énergies renouvelables.

Objectif de l'action :

- Mettre en place un schéma directeur des EnR afin de déployer les énergies renouvelables disponibles localement
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux des projets EnR, en impliquant également les citoyens (projets participatifs)
- Prise en compte des enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme (outil de planification : OAP)



Maitre d'ouvrage



Partenaires techniques

PETR Pays de Gâtine et Communautés de communes

Institutions : ADEME, ADIL, ANAH, CRER

Energéticiens : SIEDS



Cibles

Les collectivités, les habitants, les secteurs économiques

Liens fiches PCAET	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Liens avec d'autres démarches																						
Exemples venus d'ailleurs																						

- SRADDET Nouvelle-Aquitaine : « Objectif 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable »
- SEML MAUGES ÉNERGIES, outil juridique et économique pour le développement des énergies renouvelables : <https://www.maugescommunaute.fr/un-territoire-en-transitions/transition-ecologique/mauges-energies/>

Territoire CC Airvaudais Val-du-Thouet



Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR</i>				Moyens humains des collectivités Moyens financiers : montant d'étude à définir

Territoire



CC Parthenay-Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Etudier l'opportunité d'un schéma directeur de développement des EnR</i>	1	2	3	Moyens humains interne aux collectivités
<i>Accompagner l'intégration paysagère et environnementale des énergies renouvelables</i>	1	2	3	Moyens financiers : Selon les projets et le budget voté annuellement

Territoire



CC Val de Gâtine

Mesures proposées	Niveau de priorité			Moyens mobilisés
	1	2	3	
<i>Mettre en œuvre les recommandations du PETR dans le cadre de la cartographie des vigilances et recommandations pour les futurs projets éoliens</i>	1	2	3	

Exemples de mesures potentielles

Mise en œuvre d'un schéma de développement des énergies renouvelables à l'échelle du PETR Pays de Gâtine

Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR

- Valoriser la mise en œuvre de projets participatifs et citoyens pour le développement des EnR en s'appuyant sur les partenaires locaux tels que le CRER (DEMOSOL et Les Générateurs)
- Mobiliser les animateurs régionaux spécialisés dans le financement participatif pour accompagner les projets EnR impliquant des collectifs de citoyens
- Sensibiliser les élus aux enjeux des projets EnR impliquant les citoyens, afin qu'ils puissent le proposer plus systématiquement aux développeurs privés.

Prise en compte des enjeux énergétiques dans les documents d'urbanisme

- Incitation via le SCoT : proposition d'un seuil minimum dans les PLU/PLUi de production d'énergie renouvelable par rapport au besoin primaire
- Réaliser des OAP thématiques ou sectorielles dans les documents d'urbanisme



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+	Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction des émissions de GES	+	Réduction de la consommation	/
Séquestration du carbone	/	Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	<p>Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES en se substituant à des énergies fossiles. La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles, mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Le paysage et le foncier pourront être impactés, ainsi que la sécurité des personnes (incidences sanitaires).</p> <p>Les installations de méthanisation peuvent aussi émettre de nuisances olfactives, augmenter le trafic routier aux alentours (négatif pour l'air et le climat), et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules avec le bois-énergie). Selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité.</p>		

Indicateurs de suivi

Encadrement du développement des EnR par la réalisation de stratégie locale (Schéma directeur des EnR)

Observatoire cartographique des EnR

CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

3.1 Introduction

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement, il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu suivant quatre grands objectifs :

- Avoir une visibilité sur l'évolution des trajectoires énergie-climat du territoire pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie du PCAET ;
- Garantir la cohérence et l'efficacité des actions par le suivi de leur avancement ;
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration du document ;
- Poursuivre la mobilisation des habitants et acteurs du territoire pour la mise en œuvre du PCAET.

3.2 Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'action.

Un bilan des actions du PCAET sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'action. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions notamment les intercommunalités et compilé par le PETR du Pays de Gâtine.

Il est composé :

- D'indicateurs de réalisation de l'action, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;
- D'indicateurs de résultats quantitatifs renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc.) ;
- D'indicateurs liés aux objectifs : kWh économisés, teqCO₂ évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Éventuellement, d'indicateurs de suivi de la réponse aux enjeux environnementaux.

À l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'action après validation par les instances de suivi.

3.2.1 Indicateurs de suivi de l'axe : La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
La mobilisation des ressources et des moyens comme vecteur de réussite de la stratégie énergie climat	Action n° 0 Gouvernance et communication autour du PCAET	<i>Mise en œuvre du COT par les EPCI/PETR</i>													
		<i>Nombre de participants aux différents évènements</i>													
		<i>Nombre d'initiatives citoyennes engagées ou portées par les EPCI/PETR/communes en lien avec le PCAET</i>													

3.2.2 Indicateurs de suivi de l'axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Axe 1 : L'aménagement du territoire et l'habitat en mutation pour une meilleure résilience au changement climatique	Action n° 1 Créer des îlots de fraîcheurs dans les villes et villages	<i>Surfaces annuelles désimperméabilisées, renaturées ou végétalisées (m² ou %)</i>													
		<i>Nombre de projets accompagnés par les EPCI/PETR/communes</i>													
		<i>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</i>													
	Action n° 2 Mettre en place une stratégie d'aménagement durable et économe en foncier	<i>Mise en œuvre d'une stratégie foncière par les EPCI et/ou les communes, dont une stratégie foncière spécifique aux zones d'activités économiques</i>													
		<i>Part des logements vacants ayant fait l'objet d'une réhabilitation</i>													
		<i>Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers</i>													
	Action n° 3 Promouvoir et accompagner la sobriété énergétique et la rénovation de l'habitat du parc privé	<i>Nombre de foyers accompagnés au sein des EPCI/communes</i>													
		<i>Nombre d'animations et d'actions de communication mises en œuvre</i>													
		<i>Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés / par an)</i>													
		<i>Nombre de kWh économisés dans le secteur résidentiel par an</i>													

Action n° 4 Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics	<i>Consommation d'énergie du secteur public (GWh/an)</i>												
	<i>Mise en œuvre d'un dispositif de suivi des consommations/productions des bâtiments publics</i>												
	<i>Nombre de bâtiments publics rénovés et gains énergétiques constatés</i>												
	<i>Mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)</i>												
	<i>Consommation d'énergie de l'éclairage public (GWh/an)</i>												
	<i>Part de l'éclairage public rénové par EPCI/communes</i>												
	<i>Observatoire cartographique des EnR</i>												
Indicateurs de suivi liés aux objectifs du secteur résidentiel													
<i>Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)</i>	AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	606 GWh										
<i>Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)</i>	AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	81 ktCO ₂ e										
<i>Émissions de COVNM du secteur (t/an) (résidentiel + tertiaire)</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	455 t										
<i>Émissions de PM2,5 du secteur (t/an) (résidentiel + tertiaire)</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	166 t										
<i>Émissions de PM10 du secteur (t/an) (résidentiel + tertiaire)</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	171 t										

3.2.3 Indicateurs de suivi de l'axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Axe 2 : La mobilité en Pays de Gâtine	Action n° 5 Créer des voies de déplacement dédiées et sécurisées à la pratique d'une mobilité douce	<i>Part de voiries aménagées ou réaménagées pour les cycles (%) et les modes doux (ou à défaut km/1 000 hab)</i>													
		<i>Nombre d'animations par an à destination des citoyens et des scolaires</i>													
		<i>Réalisation d'un schéma cyclable et modes doux par les EPCI/communes</i>													
	Action n°6 Soutenir le déploiement de mobilités alternatives	<i>Mise en œuvre d'une stratégie de la mobilité à l'échelle des EPCI</i>													
		<i>Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2) – secteur Transports</i>													
		<i>Part de véhicules propres dans le parc de la collectivité (%)</i>													
		<i>Nombre de lignes de TC ou de TAD créé</i>													
		<i>Nombre d'usagers réalisant du covoiturage (à conserver seulement si la donnée est récupérable)</i>													
	Indicateurs de suivi liés aux objectifs du secteur des transports routiers														
<i>Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)</i>			AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	704 GWh										
<i>Émissions de GES du secteur (teq CO2/an) – Transports routiers</i>			AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	227 ktCO ₂ e										
<i>Émissions de COVNM du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	50 t										
<i>Émissions de PM2,5 du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	36 t										
<i>Émissions de PM10 du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	48 t										
<i>Émissions de NOx du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	715 t										

3.2.4 Indicateurs de suivi de l'axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Axe 3 : La transition comme moteur du dynamisme économique du territoire	Action n°7 Un tourisme durable qui valorise l'identité du territoire	<i>Implication des EPCI dans la charte touristique (nombre de réunions, animations, communications.)</i>													
		<i>Nombre d'acteurs touristiques fédérer autour de la Charte touristique</i>													
		<i>Nombre d'animation ENS</i>													
		<i>Nombre de prestataires labellisés « écoresponsable »</i>													
	Action n°8 Développer les démarches d'économie circulaire entre les acteurs du territoire	<i>Nombre d'échanges/ partenariats avec les acteurs de la filière réemploi/économie circulaires / économie sociale et solidaire</i>													
		<i>Type de projet et Nombre d'actions proposées par les EPCI/communes en faveur du réemploi</i>													
		<i>Production de déchets par les entreprises du territoire (kg/an) / taux de valorisation</i>													
		<i>Mise en œuvre des actions du PLDMA et promotion par les EPCI/communes à l'échelle locale</i>													
	Action n°9 Privilégier les achats	<i>Pourcentage de marchés publics ayant des critères environnementaux</i>													

Action n°10 Accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, l'amélioration de la qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique	responsables des collectivités locales	<i>Mise en œuvre d'une charte d'achats éco-responsables</i>											
		<i>Nombre d'animation et de réunions de communication</i>											
		<i>Nombre d'entreprises accompagnées par les EPCI</i>											
		<i>Nombre d'entreprises ayant mutualisé un équipement et/ou partagé des services</i>											
		<i>Nombre de kWh économisés dans le secteur économique par an</i>											
		<i>Production de déchets par les entreprises (kg/an)</i>											
		<i>Nombre d'entreprises nouvellement labélisées pour leur engagement environnemental</i>											
		<i>Nombre de démarches d'amélioration qualitative des zones d'activités économiques</i>											
Indicateurs de suivi liés aux objectifs du secteur économique (industrie)													
<i>Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)</i>			AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	985 GWh								
<i>Production d'énergies du secteur (GWh/an)</i>													
<i>Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)</i>			AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	714t								
<i>Émissions de SO2 du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	1 713 t								
<i>Émissions de NOx du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	1 025 t								
<i>Émissions de COVNM du secteur (t/an)</i>			ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	213 t								

3.2.5 Indicateurs de suivi de l'axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Axe 4 : La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière	Action n° 11 Réaliser un diagnostic du stockage de carbone dans les sols agricoles en fonction des pratiques culturelles	Résultats valorisés (oui/non) → suivi cartographique + dossier synthèse des résultats (ABC' Terre)													
		Evolution du stockage carbone des sols (kgCO2/an)													
		Actions de valorisation des bonnes pratiques par le PETR/EPCI/communes													
	Action n°12 Organiser une stratégie alimentaire territoriale en favorisant les circuits-courts de proximité	Nombre d'animations et d'actions de sensibilisation réalisées													
		Part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective publique (%)													
		Part de surface agricole dédiée au maraîchage et aux légumes de pleins champs													
		Nombre de projets en lien avec la structuration de la filière alimentaire locale													
		Nombre de producteurs locaux engagés dans la filière alimentaire locale													

Action n°13 Massifier les pratiques agricoles durables adaptées au changement climatique	<i>Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agricole par ha (tonne/ha)</i>													
	<i>Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%)</i>													
	<i>Nombre d'exploitations en transition par an</i>													
	<i>Nombre d'actions d'animations et de sensibilisation par an</i>													
	<i>Création d'un Comité Agricole Local pour échanger sur les pratiques</i>													
	<i>Nombre de projets agroécologiques engagés à l'échelle des EPCI</i>													
Indicateurs de suivi liés aux objectifs du secteur agricole et de stockage carbone														
<i>Consommation d'énergies du secteur (GWh/an)</i>		AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	168 GWh										
<i>Production d'énergies du secteur (GWh/an)</i>		AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	630 GWh										
<i>Émissions de GES du secteur (teq CO2/an)</i>														
<i>Émissions de NH3 du secteur (t/an)</i>		ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	4 481 t										
<i>Émissions de COVNM du secteur (t/an)</i>		ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	100 t										
<i>Émissions de PM2,5 du secteur (t/an)</i>		ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	129 t										
<i>Émissions de PM10 du secteur (t/an)</i>		ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	328 t										
<i>Émissions de NOx du secteur (t/an)</i>		ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	275 t										

3.2.6 Indicateurs de suivi de l'axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Axe 5 : La Gâtine, territoire à préserver et à adapter au changement climatique	Action n°14 Adopter une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau	<i>Nombre d'actions de sensibilisation/accompagnement réalisés auprès du grand public et des acteurs privés en soutien et relais des politiques publiques de l'eau (GEMAPI, mise en œuvre des SAGE)</i>													
		<i>Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)</i>													
		<i>Nombre de projets innovants pour la réutilisation des eaux dans le domaine industriel</i>													
	Action n° 15 Préserver les arbres et les haies, mettre en œuvre une gestion adaptée et valoriser la ressource	<i>Nombre d'actions de sensibilisation (par an)</i>													
		<i>Nombre d'actions de restauration des continuités</i>													
		<i>Nombre d'actions en faveur de la mise en place d'un outils fonciers</i>													
		<i>Nombre de kilomètres de haies replantés (par an)</i>													
	Action n°16 Protéger la biodiversité et renforcer les trames du territoire	<i>Mise à jour des TVB dans les documents d'urbanisme</i>													
		<i>Surfaces de zones humides protégées dans les documents d'urbanisme</i>													
		<i>Nombre de projets/aménagements en faveur de la biodiversité par an</i>													
		<i>Nombre de plans de gestions différencier réalisé par les Communautés de communes</i>													
		<i>Nombre d'action de sensibilisation (an)</i>													
	Action n°17 Mettre en œuvre un plan d'actions de	<i>Nombre de projets de désimperméabilisation</i>													
		<i>Nombre de communications sur le sujet</i>													

Action n° 18 Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique	gestion des risques naturels	<i>Nombre de plans de sauvegarde réalisés ou mis à jour</i>									
		<i>Action de communication et de relais des actions de la Charte Forestière</i>									
		<i>Recensement des îlots de fraîcheur bâti</i>									
	Action n° 18 Sensibiliser le grand public autour des transitions et de l'adaptation au changement climatique	<i>Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie</i>									
		<i>Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)</i>									
		<i>Part du budget pour la thématique climat air énergie (%)</i>									
		<i>Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie à destination des jeunes publics/scolaires</i>									
		<i>Observatoire du climat et de l'environnement en Gâtine</i>									

Indicateurs de suivi liés aux objectifs d'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air

<i>Émissions de SO2 (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	1 771 t								
<i>Émissions de COVNM (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	830 t								
<i>Émissions de PM2,5 (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	374 t								
<i>Émissions de PM10 (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	686 t								
<i>Émissions de NOx (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	2 147 t								
<i>Émissions de NH3 (t/an) – Territoire Gâtine</i>	ATMO Nouvelle-Aquitaine	2014	4 612 t								

3.2.7 Indicateurs de suivi de l'axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales

N°	Action	Indicateurs	Source de données	T0	Année T0	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Axe 6 : La promotion et la diversification des énergies renouvelables locales	Action n° 19 Développer la filière d'approvisionnement en bois énergie	<i>Nombre de sensibilisations/ d'animations annuelles/partenariats avec les acteurs de la filière agro-sylvicole locale</i>														
		<i>Nombre de projets suivis avec des acteurs locaux</i>														
		<i>Part de biomasse locale dans la consommation (%)</i>														
		<i>Schéma de réseau de chaleur locale</i>														
		<i>Part de surface forestière certifiée FSC ou PEFC (%)</i>														
	Action n° 20 Favoriser le développement de l'énergie solaire en définissant les conditions de son développement sur le territoire	<i>Nombre d'actions de communications/ d'animations en faveur du développement solaire</i>														
		<i>Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/ha)</i>														
		<i>Taux de couverture des besoins d'électricité par la production photovoltaïque (%)</i>														
	Action n°21 Planifier le développement territorial des énergies renouvelables	<i>Nombre de projets publics réalisés ou en développement (toiture, sol)</i>														
		<i>Encadrement du développement des EnR par la réalisation de stratégie locale (Schéma directeur des EnR)</i>														
Indicateurs de suivi liés aux objectifs de développement des énergies renouvelables																
<i>Production énergies renouvelables (Gwh/an)</i>				AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	514 GWh										
<i>Réduction d'émissions GES (teq CO2/an)</i>				AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	168 GWh										
<i>Autonomie énergétique du territoire (%)</i>				AREC Nouvelle-Aquitaine	2015	20 %										

3.3 Gouvernance du PCAET

3.3.1 Lors de l'élaboration du PCAET

Le PCAET du territoire du PETR Pays de Gâtine et leurs déclinaisons intercommunales ont vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire.

L'organisation de la gouvernance pendant l'élaboration du PCAET était la suivante :

- Un Comité technique, chargé de se réunir à tous les moments clés de la construction du PCAET, de suivre la construction des pièces du PCAET, de proposer des apports techniques. Celui-ci était composé des élus référents au PCAET, des techniciens du PETR Pays de Gâtine en charge de l'élaboration du PCAET et des techniciens des 3 EPCI en charge de la mise en œuvre du PCAET.
- Un Comité de Pilotage, chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci était composé des élus, de représentants des EPCI à fiscalité propre et des partenaires des collectivités (État, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires).
- Des ateliers participatifs de concertation partenariaux organisés pour construire la stratégie opérationnelle et le plan d'action, avec les acteurs et partenaires du territoire.

3.3.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET

Conscient des enjeux, et des rôles importants des partenaires dans la réalisation du PCAET, le PETR du Pays de Gâtine souhaite poursuivre la dynamique partenariale créée autour du projet territorial et impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Pour le suivi dans le temps du PCAET, les modalités suivantes sont pressenties : la création d'un comité de suivi annuel organisé par le PETR Pays de Gâtine avec les 3 EPCI portant leur PCAET, pour mettre à jour les indicateurs de suivi, évaluer le chemin parcouru et rappeler le cap à tenir pour atteindre les objectifs fixés.

De cette manière, bien que les actions soient portées par les intercommunalités membres du PETR Pays de Gâtine et non par ce dernier, la communication sur les avancées de la mise en œuvre ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées sera facilitée. Le Plan Climat Air Energie, porté par les collectivités dans sa déclinaison intercommunale et le PETR Pays de Gâtine, devient bien Territorial à travers cette gouvernance partagée.

3.3.3 Évaluation du PCAET

Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2028 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan mis à disposition du public.

L'évaluation à mi-parcours est un exercice d'analyse ponctuel qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle permettra d'apprecier ce qui a été réalisé, les résultats générés afin de d'adapter, de faire évoluer le programme d'actions.

L'évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET et leurs déclinaisons intercommunales ont été atteint, et si les moyens mis en œuvre – humains, techniques, financiers- sont suffisants pour les atteindre. L'évaluation doit permettre de préparer le terrain pour la suite avec : des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités.

Sur ces mêmes bases et pour 2031, un bilan général du PCAET sera effectué.